**MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES / DIRECTION GÉNÉRALE DE LA PRÉVENTION DES RISQUES / SERVICE DES RISQUES TECHNOLOGIQUES / BARPI**

# Résultats de la recherche "Accidentologie traitement de surface des métaux" sur la base de données ARIA - État au 16/07/2026

La base de données ARIA, exploitée par le ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires, recense essentiellement les événements accidentels qui ont, ou qui auraient pu porter atteinte à la santé ou la sécurité publique, l'agriculture, la nature et l'environnement. Pour l'essentiel, ces événements résultent de l'activité d'usines, ateliers, dépôts, chantiers, élevages,... classés au titre de la législation relative aux Installations Classées, ainsi que du transport de matières dangereuses. Le recensement et l'analyse de ces accidents et incidents, français ou étrangers sont organisés depuis 1992. Ce recensement qui dépend largement des sources d'informations publiques et privées, n'est pas exhaustif et ne constitue qu'une sélection de cas illustratifs.

Les informations (résumés d'accidents et données associées, extraits de publications) contenues dans le présent export sont la propriété du BARPI. Aucune modification ou incorporation dans d'autres supports ne peut être réalisée sans accord préalable du BARPI. Toute utilisation commerciale est interdite.

Malgré tout le soin apporté à la réalisation de nos publications, il est possible que quelques inexactitudes persistent dans les éléments présentés. Merci au lecteur de bien vouloir signaler toute anomalie éventuelle avec mention des sources d'information à l'adresse suivante : barpi@developpement-durable.gouv.fr

Liste de(s) critère(s) pour la recherche "Accidentologie traitement de surface des métaux":

**Accident**

**Déversement d'huile de coupe dans le milieu naturel**

**N° 62316 - 12/05/2024 - FRANCE - 27 - BEAUMONT-LE-ROGER .**

*C27.12 - Fabrication de matériel de distribution et de commande électrique*

https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/62316/



Un rejet d'huile de coupe se produit au niveau du déshuileur d'une usine spécialisée dans la fabrication de matériel de distribution et de commandes électriques. À la suite de fortes pluies orageuses (60 mm en 20 min), des grêlons obturent les gouttières d'eaux pluviales en toiture et l'eau se déverse dans le réseau de collecte d'huile. À 15h51, l'électricité est coupée sur le site. Cette coupure empêche le fonctionnement de la pompe de relevage, entraînant une montée en charge exceptionnelle des eaux sur le quai à déchets. Au niveau de ce quai, la zone de rétention des bennes contenant des métaux mêlés à de l'huile de formage déborde. Le séparateur d'eau ne permet pas de filtrer toutes les huiles en raison de l'excès d'eau. Un mélange d'eau et d'huile de coupe pollue le VARIN. L'électricité est remise en service à 18h20. Un barrage filtrant est mis en place à 21 h sur le site et dans la propriété voisine avec une efficacité de 12 h. Une entreprise spécialisée cure le fond du canal pollué et pompe les zones polluées au niveau du moulin voisin. Les déchets sont stockés sur une zone bâchée avec rétention avant enlèvement pour destruction.

Le site de production est inondé par 1 à 2 cm d'eau et de grêle. La quantité d'huile déversée est estimée entre 1 000 et 2 000 l. L'activité du site redémarre progressivement le lendemain matin.

L'exploitant identifie plusieurs actions à mettre en place après l'incident :

- étude de faisabilité d'un réseau secondaire d'eau pluviale en cas de très forte pluie ;
- automatisation des vannes de confinement des eaux pluviales avec alarme ;
- évolution de la documentation avec vérification du confinement automatique par le gardien présent sur site ;
- vérification par caméra des canalisations ;
- réalisation de commandes de matériels spécifiques : raclettes, absorbants, spot lumineux, lampe torche, boudins de filtration ;
- vérification du toit ;
- révision de la fréquence de nettoyage du déshuileur (1 fois/mois) ;
- réalisation d'exercices.

---

**Accident**

**Rejet de boues de fond de cuve incendie dans une usine de traitement des métaux**

**N° 62001 - 05/03/2024 - FRANCE - 68 - MERXHEIM .**

*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*

https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/62001/



Vers 10h30, un rejet d'eau et de sédiments issus d'une citerne incendie s'écoule dans la SCHECKLENBACH sur un site de traitement et revêtement des métaux. Des travaux de maintenance sont en cours : ils consistent en la réparation d'une canalisation d'alimentation de motopompes depuis la citerne incendie de 1 200 m³ alimentée en eau de nappe. Afin d'éviter sa vidange complète, un plongeur d'une entreprise extérieure intervient dans la citerne pour obturer la canalisation. Il constate la présence de sédiments

en fond de citerne et propose au personnel du site positionné en surveillance de l'intervention de les pomper. Le personnel du site décide de rejeter le mélange d'eau et de sédiments dans le trop-plein de la citerne, qui s'écoule directement vers la SCHECKLENBACH. Le déversement est stoppé 1h30 plus tard et le maire est informé. Les 1,5 m³ de résidus restant sont pompés dans des GRV.

Le volume rejeté dans la rivière pendant 1h30 est estimé à 9 m³. Les résidus collectés en GRV sont analysés avant traitement chez le repreneur de déchets du site.

Le salarié qui a validé le rejet du mélange dans le trop-plein de la cuve n'a pas suspecté que les sédiments présents dans la citerne pouvaient avoir un impact sur la qualité des eaux rejetées.

À la suite de cet événement, l'exploitant :

- rédige une alerte interne sur l'incident pour communication auprès des salariés ;
- complète le permis interne de tâche exceptionnelle spécifiquement sur les rejets aqueux ;
- renouvelle la sensibilisation aux facteurs humains et outils de performances humaines de ses salariés ;
- met en place une journée de formation pour tous les responsables de terrain sur les rôles et responsabilités en termes d'environnement, hygiène et sécurité sur les facteurs organisationnels et humains, ainsi que sur les outils de performances humaines ;
- prévoit de modifier la citerne incendie avec une mise en circuit fermé de l'eau de cette citerne et condamnation du rejet vers la SCHECKLENBACH début 2025 (coût 40 000 EUR).

---

**Accident**

**Incendie sur un site de traitement de surface**

**N° 61729 - 24/02/2024 - FRANCE - 41 - CORMENON .**

*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*

https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/61729/



Vers 14 h, un samedi, un feu se déclare dans un bâtiment de 1 040 m² d'un site de traitement de surface des métaux. Le bâtiment abrite 3 chaînes de traitement et des stockages de produits chimiques. Un gardien aperçoit des flammes au niveau du laveur de gaz (traitement des vapeurs corrosives issues du process) situé à l'extérieur du bâtiment et appelle les secours. Le feu se propage à l'intérieur du bâtiment. La détection incendie et l'alarme du site se déclenchent, et une information est automatiquement transmise au service de maintenance en astreinte. Un épais panache de fumée noire est visible plusieurs kilomètres à la ronde. Les pompiers déploient 7 lances dont une sur échelle aérienne. Ils s'approvisionnent en eau dans la réserve incendie du site. Ils contiennent l'incendie et évitent sa propagation aux 3 bâtiments attenants. Un périmètre de sécurité est mis en place et 300 personnes sont confinées dans les habitations voisines pendant plusieurs heures. Les secours obturent les réseaux d'eaux pluviales et de collecte des eaux d'incendie (les obturateurs de l'exploitant n'ayant pas fonctionné faute de réserve d'air), et mettent en place des protections contre le risque d'écoulements vers la GRENNE. Les eaux d'extinction sont confinées dans des bassins de confinement et de décantation ainsi que des conteneurs. Les effluents issus des bains détruits sont contenus dans leurs rétentions. Les secours font appel à une équipe spécialisée en risques chimiques qui réalise des mesures dans les fumées et les eaux d'extinction. Les résultats des mesures sont négatifs. L'incendie est maîtrisé vers 18h30. L'extinction des foyers résiduels se poursuit et une

surveillance est mise en place jusqu'au surlendemain soir. Le feu est alors considéré comme éteint. Deux jours après, une société spécialisée intervient pour pomper les effluents pollués en vue de leur élimination. Un arrêté préfectoral de mesures d'urgence prescrit notamment à l'exploitant de faire réaliser des prélèvements dans les différents milieux, à l'intérieur et à l'extérieur du site, pour s'assurer de l'absence de pollution.

Le bâtiment ainsi que le matériel et les équipements de production présents sont totalement détruits par l'incendie. Le toit et une partie des murs se sont effondrés. Les salariés du site sont en chômage partiel.

Le départ de feu a comme origine le moteur de l'extracteur d'air positionné à proximité du laveur de gaz.

À la suite de cet accident, l'exploitant décide les actions correctives suivantes:

- remplacement des anciens moteurs par des moteurs équipés de sondes thermistors pour la maintenance prédictive ;
- installation de sondes de détection de température connectées au système de sécurité incendie avec arrêt automatique ;
- remplacement des revêtements en plastique autour du moteur par des revêtements métalliques ;
- augmentation de la maintenance préventive annuelle à une fréquence de tous les 6 mois ;
- installation de clapets coupe-feu dans le conduit d'aspiration.

---

**Accident**

**Rejet d'eaux industrielles dans le milieu naturel**

**N° 61603 - 05/12/2023 - FRANCE - 67 - ANDLAU .**

*C26.11 - Fabrication de composants électroniques*

https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/61603/

Dans une usine de traitement des métaux, une fuite d'eau glycolée se produit au niveau d'un échangeur eau glycolée/eau d'une installation proche d'un caniveau de l'atelier de traitement de surface. Un technicien de maintenance constate celle-ci, après 15 jours de mesures en DCO non conformes sur les effluents. Le caniveau alimente une cuve tampon de récupération des eaux industrielles avant traitement puis rejet dans l'ANDLAU. La fuite est réparée. Des analyses en concentration de glycol sont effectuées en amont et aval du point de relargage du site dans l'ANDLAU et ne mettent pas en évidence d'impact sur le milieu naturel. Une surveillance du niveau de circuit d'eau glycolée est mise en place sur plusieurs jours pour voir si la réparation est efficace. Les cuves tampons de traitement des eaux industrielles polluées par de l'eau glycolée sont pompées afin de supprimer la totalité de la pollution résiduelle.

La fuite provenait du desserrage d'un collier de serrage d'une tuyauterie qui ne rendait plus hermétique le circuit. De l'eau glycolée s'est donc répandue au sol et s'est retrouvée dans le bassin tampon de pré-traitement des eaux industrielles. La pollution à l'eau glycolée des cuves tampon a pu rester quelques jours en pré-traitement avant rejet des eaux traitées dans le milieu naturel. La station de traitement des effluents métalliques n'est pas capable d'abattre 100 % d'une pollution organique, ce qui explique l'augmentation de la DCO. Les effluents étant rejetés dans le milieu naturel après de multiples dilutions, cela a permis de ne pas générer d'impact sur le milieu naturel.

La veille de la détection de la fuite, le sous-traitant, spécialiste du froid était intervenu à la

suite des observations de dysfonctionnement sur le réseau d'eau glycolée, mais n'avait détecté aucune fuite.

Des actions correctives sont mises en oeuvre :

- mise à jour de l'analyse des risques environnementale ;
- passage de consignes sur la gestion des appoints en glycol du circuit et obligation d'en avertir les responsables de service ;
- discussion avec le sous-traitant froid qui n'est pas allé au bout de sa recherche des causes, puisque ce dernier n'a pas observé l'ensemble du réseau d'eau glycolée ;
- étude d'une sécurisation de la tuyauterie autre qu'un simple collier de serrage ;
- rédaction d'une instruction de travail "accident sur eau Glycol" qui envisagerait la vidange par une société extérieure des cuves tampon polluées.

---

**Accident**

**Incendie sur une machine de travail des métaux à l'arrêt**

**N° 52809 - 18/04/2018 - FRANCE - 63 - GERZAT .**

*C25.29 - Fabrication d'autres réservoirs, citernes et conteneurs métalliques*
https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/52809/



A 18h32, un feu se déclare sur une machine à l'arrêt dans une entreprise métallurgique. Les équipes de seconde intervention éteignent l'incendie à 18h44. Les pompiers interviennent après l'extinction. Le personnel est évacué. L'incendie génère 2 m³ de déchets : gravats, boues, matières absorbantes, déchets électriques et ferrailles. La ligne de production est arrêtée pendant 5 à 6 semaines le temps d'effectuer les réparations et de la remettre en état.

D'après l'exploitant, l'incendie est dû à la présence de graisse sur la machine et sur la hotte. De plus, lors des arrêts courts, la matrice d'ogivage est obligatoirement maintenue en température et l'aspiration est en marche. Le personnel de conduite de la machine n'était pas formé au maniement du RIA. Il a dû attendre l'arrivée des équipes d'intervention.

Suite à l'incendie, l'exploitant décide de mettre en place les actions suivantes :

- ajout d'un dispositif de sprinkler à l'intérieur de la hotte ;
- ajout d'une coupure d'arrivée d'air en cas d'arrêt d'urgence ;
- modification du parcours des câbles et chemins de câble à proximité de la hotte ;
- modification de la procédure de départ en pause : passage en mode manuel ce qui permet de couper l'aspiration ;
- formation des opérateurs de forge au maniement du RIA ;
- rappel à l'ensemble du personnel sur l'emplacement des boutons d'alarme incendie ;
- mise en place d'un planning de nettoyage de la hotte ;
- étude d'une méthode de nettoyage du conduit de cheminée et planification ;
- étude et mise en place de goulottes pour capter les graisses et pour les évacuer.

---

**Accident**

**Explosion de magnésium dans une usine métallurgique.**

**N° 42841 - 08/10/2012 - FRANCE - 26 - ROMANS-SUR-ISERE .**

*C24.45 - Métallurgie des autres métaux non ferreux*
https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/42841/



Une explosion suivie d'un feu se produit vers 15h30 dans une entreprise métallurgique alors qu'un opérateur déverse le fond d'un fût de copeaux et granules de magnésium (tout venant > 180 mm) dans la trémie d'alimentation d'une ligne de fabrication de poudre. Le salarié, un intérimaire employé dans l'établissement depuis 5 mois, est grièvement brûlé. Les secours déclenchent le plan ETARE au 1er échelon. Un périmètre de sécurité de 100 m est mis en place. L'usine est évacuée ainsi que 15 salariés de 2 entreprises voisines. Les pompiers maîtrisent l'incendie qui s'est propagé en contrebas vers la "machine à couteau", avec de la poudre pour feu de métaux (magnésie). L'intervention des secours s'achève vers 18 h. La cabine d'insonorisation et une partie du bardage de l'installation sont endommagées. Selon l'exploitant, l'alimentation de la ligne a été effectuée selon les pratiques habituelles ; dans un 1er temps déversement avec un seau puis basculement du fût pour finir de le vider. Le salarié avait reçu une formation à son entrée dans l'entreprise. Une étincelle (choc, électricité statique ?) entre la trémie et le fût pourrait être à l'origine de la déflagration. Ce dernier n'était pas connecté à la terre à l'arrivée sur les lieux du directeur de production. Les consignes de mise à la terre sont affichées. L'étude de dangers de l'établissement est incomplète pour cette phase d'exploitation : pas d'identification du risque d'explosion, utilisation non-prévue de fûts (l'étude mentionne des big-bags)... . L'alimentation par granules des 2 lignes de production est suspendue jusqu'à la remise de compléments sur l'analyse des risques et l'avis de l'inspection des installations classées. L'exploitant complète ses consignes de sécurité et informe l'IIC de la remise en état des sécurités associées à l'activité "fraisage des lingots" avant son redémarrage. Il interdit également le chargement de matières premières conditionnées en fûts (seuls les bigs-bags de type C sont autorisés) et met en place une trémie spécifiquement dédiée à l'introduction de poudres et granules ainsi que des dispositifs techniques de maîtrise des risques notamment en matière de découplage (écluses).

---

**Accident**

## Rejet d'effluents non traités dans une usine de fabrication de matériel d'installation électrique

**N° 65421 - 25/10/2025 - FRANCE - 38 - VOREPPE .**

*C27.33 - Fabrication de matériel d'installation électrique*

https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/65421/

Vers 8h15, un rejet d'effluents non traités est constaté au sein d'une usine de fabrication de matériel d'installation électrique. Un écoulement en sortie du local évapoconcentrateur (EVPC) de l'établissement est constaté. Des opérateurs présents à proximité actionnent à 8h40 la fermeture des vannes associées à un dispositif de rétention de 600 l. À 8h45, une alerte déversement accidentel est déclenchée et la vanne présente en sortie au niveau du rejet dans le réseau de collecte des eaux pluviales est également fermée. Après une intervention effectuée sur l'EVPC, l'effluent récupéré est pompé puis renvoyé vers la station de traitement. Les cuves et caniveaux concernés sont curés et les résidus sont traités dans une filière autorisée. Une société spécialisée effectue des prélèvements dans le milieu récepteur affecté (eaux superficielles).

0,234 m3 d'effluents acides non traités, chargés en métaux (notamment nickel, cuivre, zinc, étain, argent, fer et plomb) se déverse dans le réseau de collecte des eaux pluviales. 1 m³ d'effluents est contenu dans les rétentions de l'établissement et récupéré par l'exploitant.

Dans le cadre de la maintenance annuelle du transformateur de l'établissement, requérant une coupure électrique, les techniciens ont procédé à la vidange de l'EVPC afin d'éviter une saturation de l'équipement au redémarrage. L'arrêt électrique, effectué à distance à 7h49 avant la fin du cycle de vidange et survenu durant une phase de remplissage d'une cuve en position bas, a conduit au maintien en position ouverte de la vanne d'arrivée des

effluents puis à la création d'un effet de siphon. Le remplissage passif forcé de la cuve a conduit à son débordement, à l'origine de l'événement. La check-list de coupure électrique ne comprenait pas d'opération de vidange de l'EVPC et l'arrêt de ce dernier aurait dû être effectué par l'équipe présente sur place. Un manque de coordination et de communication entre les techniciens, induit notamment par un manque de temps et l'absence de réalisation d'une réunion préparatoire, a favorisé la survenue de l'événement. L'absence de fermeture a priori de la vanne associée à la rétention de l'équipement, en raison de contrôles et d'une analyse de risque insuffisants, a constitué un facteur aggravant.

À la suite de l'événement, l'exploitant :

- remplace la vanne électrique de l'EVPC par une vanne pneumatique afin de permettre une fermeture automatique, notamment en cas de coupure électrique ;
- sensibilise les techniciens aux risques et automatismes spécifiques liés à l'EVPC ;
- met en place des réunions préparatoires inter-équipes avant les coupures programmées ;
- améliore la communication pendant les interventions (usage de talkies-walkies) ;
- créée une check-list numérique partagée à cocher au fur et à mesure, distinguant arrêts et coupures électriques des équipements et incluant la chronologie à respecter ;
- systématise la fermeture des vannes de l'équipement et de la rétention avant toute intervention.

---

**Accident**

**Dégagement de fumée sur une chaîne de décapage de métaux**

**N° 63021 - 23/10/2024 - FRANCE - 80 - NIBAS .**

*C25.50 - Forge, emboutissage, estampage ; métallurgie des poudres*

https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/63021/



Vers 6h30, un dégagement de fumée orange se produit au niveau d'un GRV de 1 000 l contenant un mélange d'acide chlorhydrique et de cuivre sur une chaîne de décapage dans une usine spécialisée dans la transformation des métaux. Le GRV est sorti à l'air libre et les secours sont appelés. Ces derniers mettent en place un périmètre de sécurité et évacuent le personnel présent. Une déviation est mise en place sur la route devant le site. Les pompiers stabilisent la réaction en ajoutant de l'eau à faible pression dans le GRV. Les relevés de chlore sont négatifs dans l'air intérieur et extérieur. Une entreprise spécialisée enlève le GRV. Les pompiers survolent la zone avec un drone pour vérifier l'absence de point chaud ou d'émanations. Le dispositif des secours est levé peu avant midi.

Un employé, non exposé directement aux fumées, est transporté à l'hôpital pour examen.

L'événement est survenu lors de la vidange du bain de décapage de pièces en cuivre dans le GRV impliqué. Dans les conditions normales de fonctionnement, le bain est rempli d'acide chlorhydrique provenant d'un GRV, en utilisant des pompes activées manuellement par un opérateur. Une temporisation est utilisée pour gérer l'arrêt automatique de l'appoint en acide. Le pompage d'acide vers le bain de décapage n'est pas asservi à un capteur de niveau haut. Le matin de l'événement, le niveau de remplissage du bain était trop élevé. L'exploitant suppose que la pompe s'est mise en route pendant la nuit sans pouvoir identifier la cause. Un employé a donc initié la vidange d'une partie du bac, alors qu'il contenait encore de l'acide chlorhydrique actif. L'utilisation d'une canne d'aspiration trop grande a entraîné le pompage de copeaux de cuivre présents au fond du bac de traitement, puis d'acide chlorhydrique. Cela aurait déclenché une réaction chimique entre les 2 composés dans le GRV.

À la suite de l'événement, l'exploitant :

- vérifie et remplace certains éléments des pompes automatiques de remplissage des bains ;
- revoit le mode opératoire de vidange des bains, en intégrant le cas des bains récents, et sensibilise les opérateurs ;
- met en place une canne d'aspiration dédiée au pompage de l'acide chlorhydrique et une autre pour l'acide nitrique, avec un support empêchant de se positionner au fond de la cuve.

---

## Accident

## Rejet d'effluents acides dans une usine de traitement des métaux

## N° 62213 - 17/04/2024 - FRANCE - 74 - ANNECY .

*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*
https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/62213/

Le service d'assainissement des eaux découvre un écoulement blanchâtre à l'exutoire de l'ISERNON dans le THIOU. Un vendredi, 2 jours plus tard, l'inspection des installations classées alerte l'exploitant. Il obture le réseau des eaux pluviales. Le lundi, 3 jours après cette alerte, il inspecte visuellement tous les exutoires d'eaux pluviales du site et constate un écoulement d'eau dans l'ISERNON (canalisé en souterrain à proximité du site) malgré le déclenchement du ballon obturateur. Les analyses indiquent que les effluents dans le regard d'eau pluviale sont acides (pH 2). Après recherche, l'exploitant localise une fuite sur un raccord de la tuyauterie de rejet des rinçages de l'unité de dégraissage. Les effluents de cette unité contiennent de l'acide sulfurique et de l'acide phosphorique. L'unité est arrêtée vers 11h30. Les eaux pluviales sont pompées vers la station de traitement interne. Le raccord est réparé dans l'après-midi. Le pH des eaux dans le regard redevient conforme en fin d'après-midi. Le pompage et le traitement interne des eaux pluviales du regard sont maintenus pendant plus d'un mois, en attendant la réparation du ballon obturateur.

Des défauts multiples d'étanchéité des réseaux d'eaux sont à l'origine de l'événement, en particulier la rupture d'un raccord de tuyauterie dans un regard et un ballon obturateur non étanche. Le ballon obturateur était régulièrement déclenché depuis 4 mois sans que ces anomalies soient suivies. Le rejet d'eau pluviale débouchant sur une portion souterraine de l'ISERNON n'était pas suivi visuellement et les fuites n'étaient donc pas identifiées. De plus, le seuil de déclenchement de l'alarme pH (5,5) était trop bas par rapport au seuil réglementaire (6,5). Des rejets d'effluents anormaux avaient déjà été signalés sur ce site. Un événement concernant les rejets aqueux a eu lieu le mois précédent (ARIA 62055)

À la suite de l'événement, l'exploitant :

- identifie les fuites du réseau d'eaux industrielles vers le réseau d'eaux pluviales à l'aide d'un traçage à la fluorescéine et de mesures du pH ;
- réalise une observation quotidienne des tuyauteries et du point de rejet et arrête temporairement l'activité de l'atelier à l'origine des fuites en attendant d'étanchéifier les réseaux ;
- réalise les travaux d'étanchéification des réseaux qui étaient planifiés avant l'événement et planifie la réfection de la rétention de l'atelier ;
- modifie certaines tuyauteries d'eaux industrielles pour les faire passer en aérien afin de détecter les fuites ;
- met en place un contrôle annuel des tuyauteries.

---

## Accident

## Déversement d'effluents de rinçage dans une usine de traitement des métaux

## N° 62055 - 23/03/2024 - FRANCE - 74 - ANNECY .

*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*

https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/62055/



Vers 2h30 un dimanche, un rejet des eaux de rinçage d'un bain d'oxydation dans le réseau des eaux pluviales débute sur un site de traitement de surface. Les opérations de rinçage de bains de traitement sont réalisées toutes les 4 à 6 semaines, durant le week-end. Elles consistent à décontaminer les cuves par passages successifs de plusieurs solutions (biocide, eau oxygénée...). Les effluents sont ensuite envoyés vers la bâche de rejets (50 m³) qui régule les transferts vers la station de traitement du site.

Le niveau de 70 % étant atteint dans la bâche de rejet, le transfert des effluents de rinçage depuis la cuve est arrêté. L'opérateur demande à la maintenance de forcer le remplissage en raison du faible volume restant à transférer. Ce forçage, prévu par une procédure, est accepté. L'opérateur poursuit son activité et lance la deuxième partie du rinçage. Le forçage est toujours actif et les effluents sont envoyés vers la bâche des rejets qui déborde dans la galerie des pompes. Dans cette galerie, le capteur de niveau ne fonctionne pas et la pompe de relevage n'est pas branchée. Le deuxième capteur de niveau déclenche une alarme qui n'est pas identifiée par la supervision. Les effluents continuent à s'écouler et passent au-dessus du muret séparant la galerie des pompes et la zone de pompage des eaux souterraines (pompage des remontées d'eau pour éviter l'inondation du bâtiment), envoyées dans le regard des eaux pluviales. Une sonde de pH située dans le regard permet d'orienter les effluents vers la station de traitement interne lorsque le pH est inférieur à 5,5. Cette sonde dysfonctionne et les effluents de rinçage des cuves s'écoulent dans le réseau des eaux pluviales. Vers 6 h, l'alarme est identifiée et l'opération de rinçage est stoppée. Des barrières mobiles contre les pollutions sont déployées pour orienter les effluents vers la station de traitement du site.

Le volume des effluents rejetés est estimé à 5 m³. Ils contiennent principalement de l'acide sulfurique, de l'eau oxygénée et du biocide. Le pH mesuré est de 3.

Une succession de dysfonctionnements techniques et humains est à l'origine de l'événement. En raison du manque de communication entre la maintenance et l'opérateur, la deuxième partie du rinçage est lancée alors que le forçage est toujours actif. Dans la galerie des pompes, un capteur de niveau dysfonctionne (coincement entre 2 tuyauteries) et la pompe de relevage est débranchée. L'alarme émise par un autre capteur de niveau n'est pas vue par la supervision du site (report sur un écran secondaire et non sur l'écran principal de surveillance). Enfin, la sonde de mesure de pH dans le regard des eaux pluviales est enfouie sous des gravillons et ne fonctionne pas.

À la suite de cet événement, l'exploitant prend les mesures suivantes :

- remise en fonctionnement des capteurs de niveau, de la sonde de mesure de pH et de la pompe de relevage ;
- identification de la maintenance et des tests à réaliser sur ces équipements (capteurs, pompes...) ;
- modification de la procédure de nettoyage des bains, notamment pour interdire le forçage vers la bâche des rejets ;
- affichage d'un panneau d'interdiction de débranchement de la pompe de relevage et modification de la prise ;
- installation de l'alarme de débordement sur l'écran principal de la supervision ;
- formation des salariés aux nouvelles procédures et organisations.

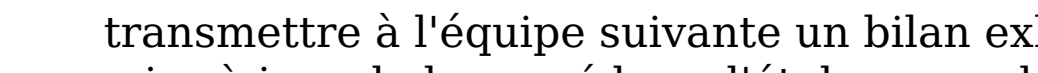
## Accident

## Rejet d'effluents non conformes dans une usine sidérurgique.

## N° 46230 - 12/03/2014 - FRANCE - 73 - UGINE .

*C24.10 - Sidérurgie*

https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/46230/



Dans une usine sidérurgique, une non-conformité est constatée au niveau des rejets en sortie de la station de détoxification des effluents de traitement de surface. Pendant 35 h, 1 000 m³ d'effluents non conformes sont rejetés. Ceux-ci présentent une alternance de pH élevé entre 9 et 12 et bas entre 3 et 6,5 et la présence de métaux en solution non précipités (fer, chrome et nickel).

L'exploitant identifie plusieurs dysfonctionnements à l'origine de l'incident :

- le blocage en position ouverte de la vanne d'apport de chaux dans la station de neutralisation par des blocs de lait de chaux
- un problème concernant la procédure d'étalonnage des sondes de pH
- la défaillance d'une pompe de recirculation (débit à 35 m³/h au lieu de 80 m³/h)
- une mauvaise coordination entre les équipes au moment des interpostes provoquant une absence de prise en compte rapide du problème.

Afin d'éviter ce type d'incident, l'exploitant met en oeuvre les actions correctives suivantes :

- amélioration de la communication entre les chefs de ligne et les chefs de poste pour transmettre à l'équipe suivante un bilan exhaustif des problèmes rencontrés
- mise à jour de la procédure d'étalonnage des sondes pH et de la procédure encadrant les opérations sur les sondes pH de la station de détoxification
- amélioration des paramètres de régulation du nouvel automate
- surélévation du point d'aspiration du réseau de pompe de recirculation pour empêcher leur obstruction
- mise en place d'une maintenance autonome sur les pompes de recirculation
- étude de la mise en place d'une mesure de pH en profondeur dans le décanteur.

---

## Accident

## Rejet d'acide chlorhydrique gazeux dans une usine de traitement de surface

## N° 62903 - 09/04/2024 - FRANCE - 25 - SELONCOURT .

*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*

https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/62903/



Vers 8 h, lors d'une opération de dépotage d'un camion-citerne par un transporteur dans une usine de traitement des métaux, un dégagement gazeux d'acide chlorhydrique se produit. En raison de la pluie et de l'humidité dans l'air, l'acide chlorhydrique forme une fumée blanche. Le nuage gazeux se déplace vers une maison dans un quartier résidentiel à proximité immédiate de l'usine. Un riverain a les voies respiratoires irritées. Il appelle les pompiers et la police, puis est transporté à l'hôpital. Les pompiers réalisent des relevés de chlore au niveau des habitations et à proximité de l'entreprise qui s'avèrent négatifs. L'exploitant condamne la cuve d'acide chlorhydrique et répare temporairement le tuyau à l'origine de la fuite pour rétablir l'étanchéité de la cuve.

L'événement a entraîné le transport d'un riverain à l'hôpital pour examen suite à

l'inhalation des fumées acides.

La rupture d'une soudure sur le tuyau d'évent reliant la cuve d'acide chlorhydrique à la tour de lavage des fumées est à l'origine de l'événement.

L'exploitant prévoit de mettre en place les mesures suivantes :

- réviser la procédure de dépotage en intégrant une pression d'air maximale ;
- implémenter un système de barbotage pour capturer les dégagements gazeux ;
- mettre en place un système de dépotage avec une pompe, en remplacement du système actuel à pression d'air ;
- assurer la transmission du protocole de dépotage aux prestataires des fournisseurs ;
- sensibiliser les opérateurs à la vérification du respect des standards par les intervenants extérieurs lors des opérations de dépotage.

---

## Accident

## Incendie de transformateur dans une usine de travail mécanique des métaux

**N° 60865 - 14/06/2023 - FRANCE - 76 - MAROMME .**

*C28.15 - Fabrication d'engrenages et d'organes mécaniques de transmission*

https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/60865/

Vers 22h45, un feu se déclare sur un poste de transformation au niveau des cellules TGBT d'un des 4 transformateurs à bain d'huile sans pyralène localisés à l'extérieur du bâtiment de production de 1 500 m² d'une usine spécialisée dans la fabrication d'engrenages et d'organes mécaniques de transmission. Le personnel est évacué. Le fournisseur d'électricité coupe l'alimentation générale du poste de livraison Haute Tension pour mettre les installations en sécurité. Les fours de traitement thermique sont automatiquement purgés à l'azote. Les pompiers éteignent l'incendie à l'aide de poudre. Le lendemain à 10 h, une société spécialisée rétablit l'énergie des 3 transformateurs en découplant le poste incendié.

Pendant 3 jours, entre 19 à 80 personnes sont en chômage technique. Une installation de traitement thermique est mise à l'arrêt par manque de puissance disponible sur les installations transitoires de dépannage. Le four est remis en service 3 semaines plus tard par délestage sur autre transformateur. Les pertes d'exploitation sont évaluées à 200 000 EUR. Les dommages matériels sont de 60 000 EUR pour le dépannage afin de rétablir l'activité du site et 140 000 EUR pour la reconstruction du poste de transformation. De légères émanations de produits chlorés dues aux composants électriques incendiés sont émises dans le bâtiment. Les déchets sont confinés dans le poste de transformation sans émission à l'extérieur du local

L'incendie proviendrait de la batterie de condensateur située dans l'armoire des départs en 380 V. L'ensemble des équipements HTBT du site est entretenu chaque année et les batteries de condensateurs datent de 2020.

L'exploitant prévoit

- un regroupement des batteries de condensateur dans un local dédié avec détection et extinction automatique ;
- une amélioration organisationnelle de lutte contre l'incendie en intégrant dans la maintenance préventive le remplacement périodique des batteries du portail d'accès pompiers, inopérant lors de l'incendie.

---

## Accident

## Incendie d'un bac d'huile dans une entreprise métallurgique

## N° 59856 - 27/10/2022 - FRANCE - 91 - LE MEREVILLOIS .

*C25.50 - Forge, emboutissage, estampage ; métallurgie des poudres*
https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/59856/



Vers 9h10, un feu se déclare dans un bac d'huile de trempe de 10 m² dans un bâtiment isolé à structure métallique de 3 000 m² dans une entreprise spécialisée dans la forge et le traitement thermique des métaux. Un important dégagement de fumée est visible. Le POI est déclenché, 128 employés sont évacués. Le gaz et l'électricité sont coupés. Les pompiers interviennent à l'aide d'une lance à mousse et mettent en place une action de ventilation. Un employé est légèrement blessé après avoir inhalé les fumées. À 11h30, l'incendie est éteint. L'exploitant met en place une surveillance sur le site. Vers 13 h, les autres activités du site reprennent. Une personne est légèrement blessée lors de l'événement. Trois personnes, travaillant dans le bâtiment impacté, sont en chômage technique. Le bac est endommagé ainsi que quelques éléments à proximité. L'activité de traitement thermique est arrêtée complètement pendant 5 jours et partiellement pendant 5 mois.

L'événement s'est produit lors d'un procédé par batch de traitement thermique des métaux. Un panier contenant des pièces a été mal positionné et s'est retrouvé bloqué dans la cuve sans pouvoir être déplacé. L'huile a pris feu en surface avant de se propager.

À la suite de l'événement, l'exploitant :

- agrandit la surface du bassin avec des guides et des rails pour faciliter le guidage ;
- met en place un système de capotage pour étouffer les flammes ainsi qu'un système d'extinction à brouillard d'eau ;
- prévoit de réviser son POI.

---

## Accident

## Incendie dans une entreprise de traitement de surface

## N° 57333 - 13/05/2021 - FRANCE - 95 - BEZONS .

*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*
https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/57333/



Vers 7h25, un feu se déclare dans une entreprise de traitement de métaux de 3 200 m² au sol sur 4 niveaux. Différents bains de traitement contenant du cadmium, des cyanures et des acides sont présents dans le bâtiment. A 8h55, un embrasement généralisé se produit dans l'atelier et le système d'alarme incendie se déclenche. Les systèmes électriques sont arrêtés ainsi que les extractions atmosphériques. A 9h05, les pompiers se présentent sur les lieux. Les diverses utilités sont coupées (gaz, eau). Les eaux d'extinction sont confinées sur le site. Le personnel arrive à 9h15. Un important panache de fumée noire est visible à des kilomètres. Un périmètre de sécurité est mis en place et 4 habitants situés à proximité sont évacués. La circulation routière est interrompue. Une mosquée est fermée pour la journée. Les pompiers indiquent que l'incendie est circonscrit à 11h34 et éteint à 16h24. Trois pompiers sont légèrement blessés. Des traces de cyanures sont présentes dans les 120 m³ d'eaux d'extinction. Une entreprise d'assainissement vide le bassin de récupération des eaux d'incendie et pompe l'ensemble des produits présents dans le circuit. La zone de production concernée est en partie détruite, en particulier l'ensemble des bains de traitement des ateliers galvanoplastie et oxydation. La zone de stockage des produits chimiques n'est pas impactée.

Les analyses du dégagement de fumées montrent de faibles concentrations en polluants (COV, COHV, HAP, acides inorganiques, métaux) et en particules fines (PM2,5 et PM10). Aucune teneur anormalement élevée en polluants susceptibles de provenir de l'entreprise (acides inorganiques, cyanures, chrome VI, métaux, COHV) n'est détectée dans les prélèvements d'eaux résiduaires ou naturelles.

Un opérateur, formé et qualifié, avait mis en sécurité (arrêt eau, arrêt des chauffages des bains) les installations la veille de l'accident (fait confirmé par les caméras de surveillance). Les rondes du gardien jusqu'à 6 h (soit durant 9 h après le départ des équipes de production) n'ont rien identifié d'anormal. Le départ du feu proviendrait d'une défaillance électrique ou d'un échauffement électrique lié à l'abandon d'une pièce métallique sur la cuve selon les expertises menées par l'exploitant et le bureau d'enquêtes et d'analyses sur les risques industriels (BEA-RI). La procédure existante de fermeture des ateliers n'a pas permis de sécuriser complètement les risques d'incendie et certains organes électriques étaient toujours sous tension (redresseur / filtres) pour des raisons de conception d'installation. De plus, les détecteurs linéaires de fumées et les détecteurs optiques de flammes de l'atelier, rendus involontairement inopérants de par leur position inadéquate suite à des travaux réalisés quelques mois auparavant, n'ont pas détecté l'incendie. Cela a engendré l'absence de détection incendie durant les 90 minutes qui ont précédé l'embrasement généralisé de la ligne.

Suite à cet incendie, l'exploitant prévoit de :

- revoir la conception des ateliers afin de supprimer les alimentations électriques dans les zones de production en dehors des périodes de production ;
- modifier les procédures de fermeture de site afin de sécuriser la bonne réalisation de la vérification. Cette procédure prévoira un enregistrement de l'opérateur qui ferme le site et un contrôle des étapes de fermetures par une autre personne qualifiée ;
- renforcer le système de détection incendie avec de nouveaux détecteurs ;
- revoir la gestion du stock de produits chimiques pour l'éloigner au maximum des zones de production ;
- doubler le bassin de confinement afin de séparer les eaux d'extinction incompatibles (acides / cyanures) ;
- créer plusieurs cellules autonomes coupe-feu (5 nouvelles cellules en remplacement d'une seule avant incendie) ;
- optimiser les voies d'accès autour du bâtiment de production afin d'assurer un accès de proximité aux camions d'intervention sur tout le périmètre du bâtiment.

---

**Accident**

## Mélange de produits incompatibles dans une usine de traitement des métaux

## N° 54965 - 19/12/2019 - FRANCE - 41 - CORMENON .

*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*

https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/54965/



Vers 23 h, lors du remplissage d'une cuve d'acide chlorhydrique dans la station de traitement des eaux d'une usine de traitement des métaux, une réaction exothermique se produit et dégage de la vapeur chaude. L'opérateur effectuant la manipulation est brûlé au visage et à l'oreille. Il est placé 15 minutes sous la douche et soigné par un secouriste au travail. Le personnel est évacué et la zone accidentée est nettoyée à l'aide d'absorbant. L'exploitant appelle les pompiers qui sont sur place à 23h30. Les absorbants sont récupérés et traités en externe.

La cause de l'accident est le versement d'acide sulfurique dans la cuve d'acide

chlorhydrique. Lors du remplissage de la cuve, l'opérateur a demandé à son binôme de lui apporter de l'acide chlorhydrique. Celui-ci a rapporté de l'acide sulfurique. L'opérateur n'a pas vérifié le bidon avant de le verser dans la cuve. Le mélange a créé un dégagement gazeux de chlorure d'hydrogène.

L'exploitant réalise une formation approfondie sur le risque chimique pour les salariés concernés par l'accident et forme tous les salariés sur l'utilisation des EPI.

---

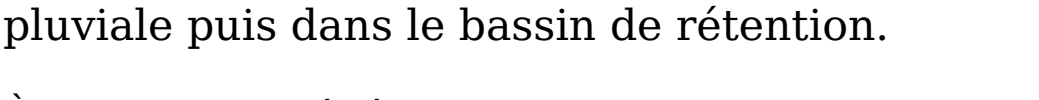
**Accident**

**Fuite d'huile de coupe dans le réseau d'eau pluviale d'une usine métallurgique**

**N° 63785 - 20/01/2025 - FRANCE - 13 - SENAS .**

*C24.20 - Fabrication de tubes, tuyaux, profilés creux et accessoires correspondants en acier*

https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/63785/



Vers 12h30, un déversement d'un mélange d'eau et d'huile de coupe dans le bassin de récupération des eaux pluviales est constaté par l'exploitant d'une usine de travail mécanique des métaux. Le bassin déborde par un trop-plein vers un canal d'irrigation à l'extérieur du site. Vers 14 h, un garde-canal constate un déversement blanchâtre dans le canal. Il prévient les secours, qui se rendent sur le site. Vers 14h30, l'exploitant arrête la production et ferme les vannes du site. Les pompiers mettent en place un ballon gonflable pour obturer la canalisation de rejet. Des prélèvements et des analyses sont réalisés par la police de l'environnement et l'exploitant, sur les eaux superficielles et souterraines. La mairie restreint l'utilisation de l'eau du robinet et distribue des bouteilles d'eau. Le surlendemain, un pompage du bassin, des égouts et du canal est réalisé.

L'activité du site est interrompue pendant 5 semaines. Aucun impact significatif sur l'environnement n'est constaté. Le niveau d'eau dans le canal était bas lors de l'événement et celui-ci n'était pas utilisé pour l'irrigation.

Le liquide rejeté provient des machines de découpe des barres de fer, qui utilisent de l'eau sous pression en mélange avec de l'huile de coupe en circuit fermé. Une canalisation située sous la dalle de béton de l'atelier a rompu. L'émulsion s'est dispersée dans le réseau d'eau pluviale puis dans le bassin de rétention.

À la suite de l'événement, l'exploitant :

- met en place un contrôle journalier de l'eau du bassin de rétention par réfractomètre avant rejet, ainsi qu'un dispositif de mesure des hydrocarbures ;
- remplace la tuyauterie endommagée par un tronçon aérien, et prévoit une tuyauterie aérienne sur deux autres lignes de production ;
- renforce la formation du personnel.

---

**Accident**

**Pollution de la GRENNE par une usine de traitement des métaux**

**N° 58128 - 14/10/2021 - FRANCE - 41 - CORMENON .**

*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*

https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/58128/



Vers 6 h, la canalisation d'une cuve de rinçage de dicyanoaurate de potassium se rompt dans une entreprise de traitement des métaux. Cette rupture génère une contamination du

réseau d'eaux pluviales, avec un déversement de 300 l de solution de concentration 0,2 mg/m³ dans la GRENNE. Une faible pollution aquatique est visible. Le réseau d'eaux pluviales est isolé grâce à une vanne d'isolement. La tuyauterie cassée est réparée. Une surveillance visuelle de la GRENNE est mise en place jusqu'au lendemain.

Un opérateur, voulant vidanger la cuve de rinçage de dicyanoaurate de potassium a ouvert la vanne de la cuve. L'effluent a rompu la canalisation d'évacuation et a emprunté une ancienne canalisation dans le couloir d'aspiration donnant dans la tour de lavage. L'existence de cette canalisation n'était pas connue des employés.

A la suite de l'événement, le service de maintenance effectue une révision de la structure des réseaux des cuves de traitement.

---

**Accident**

**Entrainement d'huile à la suite de fortes pluies**

**N° 57915 - 04/06/2021 - FRANCE - 08 - VOUZIERS .**

*C25.62 - Usinage*

https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/57915/

Lors d'un passage pluvieux, les regards des eaux pluviales se soulèvent, vers 13h10, dans le bâtiment d'une entreprise d'usinage. De l'huile soluble haut de gamme pour l'usinage des métaux diluée à 10% est emportée avec les eaux pluviales jusqu'à ce que les regards se referment. Le lubrifiant dilué présent dans le bâtiment est pompé et traité comme un déchet. La quantité relâchée dans le réseau pluvial est estimée à 0,015 t. Selon les pompiers, arrivés à 14h20, la quantité emportée par la pluie dans le réseau des eaux pluviales a été très fortement dilué.

75 % de la production est arrêtée entre 13h30 et 19h30. Les 15 000 l de déchets générés sont traités en filière d'élimination.

L'exploitant signale l'impossibilité de maintenir les regards fermés. Le réseau est sous-dimensionné, le site est en contrebas d'une digue et l'intensité du débit a entraîné l'ouverture des regards. Le réseau des eaux pluviales est potentiellement encrassé. Le réseau pluvial devant le site et en amont est méconnu.

Dans le plan d'actions présenté à l'inspection des installations classées en mai 2020, un curage du réseau entier des eaux pluviales a été annoncé. Toute la partie en extérieur a été curée en août 2020 et la partie à l'intérieur du bâtiment est curée en août 2021. Un entretien et un bon dimensionnement du réseau des eaux pluviales sont nécessaires pour assurer une bonne évacuation de celles-ci lors d'épisode intense de pluie.

---

**Accident**

**Incendie dans une usine de fabrication d'engrenages**

**N° 53688 - 21/06/2018 - FRANCE - 59 - CAMBRAI .**

*C28.15 - Fabrication d'engrenages et d'organes mécaniques de transmission*

https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/53688/

Vers 13h30, un feu se déclare dans le filtre d'une grenailleuse dans une usine de fabrication d'engrenages et d'organes mécaniques de transmission. Une opération de maintenance est en cours sur cet équipement. Une épaisse fumée se dégage des bâtiments. La combustion concerne la poussière de grenaille présente dans le système de filtration de

la grenailleuse. L'entreprise sous-traitante, en charge de travaux sur la grenailleuse, donne l'alerte aux opérateurs présents à proximité. L'un d'entre eux percute un extincteur mais ne parvient pas à éteindre l'incendie. Un important dispositif de pompiers se rend sur les lieux. Les coûts des dommages liés à la remise aux normes de la filtration de la grenailleuse s'élèvent à 3 350 EUR.

Lors de l'incendie, un prestataire intervenait pour réparer des tôles bouclier à l'intérieur de la grenailleuse et raccorder la grenailleuse au système de filtration. Aucun permis feu n'a été établi pour cette opération. Le prestataire a utilisé une meuleuse afin de retirer une bavure gênante. Des étincelles se sont retrouvées dans le caisson d'aspiration de la grenailleuse. Par ailleurs, les extincteurs présents sur le site n'étaient pas adaptés aux feux de métaux, et l'alarme sonore ne s'est pas déclenchée.

Suite à l'incendie, l'exploitant sensibilise et forme le personnel afin qu'ils sachent réagir en cas d'urgence (utilisation d'équipement de protection individuelle, évacuation du bâtiment). Le système de lutte contre incendie est vérifié. Les consignes d'urgence sont mises à jour. Un exercice en situation réelle est réalisé.

---

**Accident**

**Incendie d'une canalisation non utilisée lors de sa découpe**

**N° 49665 - 26/10/2016 - FRANCE - 14 - DIVES-SUR-MER .**

*C24.52 - Fonderie d'acier*

https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/49665/



Lors de travaux de découpe, un feu se déclare dans l'atelier de découpe d'une installation de travail des métaux. L'incendie concerne une canalisation retirée de son emplacement car plus utilisée. Les employés du site éteignent l'incendie avec des extincteurs. La personne prévient les pompiers pour vérifier que le foyer est complètement éteint. Un des employés présente des brûlures superficielles aux mains.

La cause du départ du feu est la présence d'un dépôt de magnésium dans les tuyauteries en cours de désinstallation. Les canalisations n'avaient pas été nettoyées après l'arrêt d'activité impliquant ces canalisations. Par ailleurs, l'opérateur en charge de la découpe était insuffisamment informé sur les caractéristiques des éléments à découper. Les travaux ont eu lieu sans permis de feu car l'opérateur croyait que l'activité était couverte par un permis de feu permanent.

L'exploitant prévoit d'améliorer la formation et la communication envers ses employés, notamment sur la validité des permis de feu et sur l'identification des risques à faire avant d'entamer une tache. Les risques liés au magnésium seront identifiés pour les équipements concernés. L'implantation des extincteurs à feux spéciaux est élargie sur le site.

---

**Accident**

**Emission de chlore dans une entreprise de traitement de surface des métaux.**

**N° 43936 - 18/06/2013 - FRANCE - 43 - SIAUGUES-SAINTE-MARIE .**

*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*

https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/43936/



Un dégagement de vapeurs chlorées se produit vers 11 h dans une entreprise de traitement de surface des métaux classée Seveso seuil bas durant un transfert de déchets liquides dans un conteneur destiné à la station de traitement des effluents ; 8 employés

sont évacués et 2 d'entre eux, légèrement intoxiqués, sont hospitalisés pour la nuit. Des mesures révèlent l'absence de Cl2 à l'extérieur du bâtiment. L'intervention des pompiers s'achève vers 14 h après ventilation des locaux et une nouvelle détection négative. Un mélange accidentel de 200 l d'acide chlorhydrique (HCl) à 10 %, 750 l d'acide sulfurique (H2SO4) à 10 % et de persulfate de sodium dans la cuve est à l'origine de l'accident. A la suite de l'accident, l'exploitant modifie les procédures de transfert et traitement de produits chlorés (cuves spécifiques, destruction au fil de l'eau en faible quantité...).

---

**Accident**

**Pollution accidentelle aux métaux dans un ruisseau**

**N° 59101 - 11/05/2022 - FRANCE - 85 - LES SABLES-D'OLONNE .**

*C25.99 - Fabrication d'autres produits métalliques n.c.a.*
https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/59101/

Vers 13h30, lors d'un essai de traitement d'une pollution aux métaux en nappe dans une usine de fabrication d'articles métalliques ménagers, un précipité rouge et blanc stagnant est constaté dans le ruisseau adjacent. Le précipité est bloqué naturellement en quelques dizaines de mètres. L'unité est arrêtée et une entreprise spécialisée pompe la pollution. Des analyses des eaux de surface sont effectuées.

6 m³ de rejets chargés en fer, nickel, cuivre et zinc à des teneurs supérieures aux seuils de la convention de rejet polluent le ruisseau sur 60 m de long.

Le test de dépollution est réalisé par 2 moyens filtrants, du charbon actif et de l'hydroxyde de fer (GEH). Un problème de gestion du pH a engendré la formation d'un colmatage du filtre GEH libérant ainsi les rejets non conformes. Les éléments de sécurité n'ont été pris en compte que sur les paramètres d'entrée de la réaction mais pas sur ses résultats.

L'exploitant met en place une sonde de turbidité au niveau du bac avant rejet ainsi qu'un bac supplémentaire de décantation avant le rejet avec une sonde pH. Les essais sont poursuivis en présence d'un employé d'une entreprise spécialisée en dépollution.

---

**Accident**

**Rejet d'huile provenant d'une fonderie de métaux légers**

**N° 51522 - 13/03/2018 - FRANCE - 45 - ORLEANS .**

*C24.53 - Fonderie de métaux légers*
https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/51522/

Dans une fonderie de métaux légers, 0,2 t d'huile minérale se déversent vers 11h30 et polluent un ruisseau. Les pompiers installent un boudin absorbant au point de rejet. Les huiles sont pompées.

Une erreur de manipulation lors du changement d'équipe est à l'origine du déversement. Le site n'était pas équipé de débourbeur-déshuileur en amont du point de rejet. L'exploitant redéfinit les responsabilités de la zone du parc à déchets et instaure une surveillance hebdomadaire du point de rejet.

---

**Accident**

**Rejet basique dans la SEINE**

## N° 51206 - 05/03/2018 - FRANCE - 91 - EVRY .

*C30.30 - Construction aéronautique et spatiale*
https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/51206/

Dans une usine aéronautique, une canalisation d'air comprimé alimentant la vanne d'injection de chaux dans un réacteur de précipitation des métaux se rompt vers 9 h. Une quantité trop importante de chaux est alors introduite dans ce réacteur. Le pH de la solution déversée dans la fosse de neutralisation est de 11,3. L'automate ne parvient pas à réguler le pH. Le sous-traitant en charge de la gestion de la STEP du site décide d'augmenter le seuil d'alerte de la STEP de 9 à 11,3 afin d'essayer de réguler le pH. Mais cette manipulation autorise également le rejet en sortie de STEP d'un effluent non conforme. Entre 9 h et 11 h, 21 m³ d'une solution de chaux à pH 11,3 se déversent dans le réseau d'eaux pluviales, puis vers la SEINE.

Afin d'éviter ce type d'accident, l'exploitant interdit, dans une procédure, la modification des seuils d'alerte pour les rejets dans le réseau d'eaux pluviales. Ainsi en cas d'anomalie de pH, la solution est envoyée vers le réacteur de précipitation pour être à nouveau traitée.

---

**Accident**

**Rejet d'acide par une usine métallurgique**

## N° 45256 - 06/05/2014 - FRANCE - 988 - LE MONT-DORE .

*B07.29 - Extraction d'autres minerais de métaux non ferreux*
https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/45256/

Vers 23 h, au cours d'une opération de transfert d'effluents acides, un déversement se produit dans une usine de traitement de minerai de nickel. Ce transfert est réalisé entre un bassin de collecte destiné à recueillir des eaux contaminées par de l'acide chlorhydrique et des métaux (bassin SX) et le bassin soufre. Cette opération est rendue nécessaire par le taux de remplissage élevé du bassin SX en raison de fortes pluies. Le déversement ruisselle et atteint une rivière qui s'écoule jusque dans la baie nord. Le lendemain vers 13 h, lors d'une ronde, un agent mesure une conductivité élevée dans la rivière. La source de la pollution est recherchée et identifiée peu avant 14 h, au niveau d'une bride de la canalisation reliant les 2 bassins. Le transfert est immédiatement arrêté. Le service de l'environnement et des élus locaux se rendent sur place. L'usine est temporairement arrêtée.

Environ 100 m³ d'effluents acides (pH 1,1) chargés en acide chlorhydrique et en métaux se sont déversés provoquant une acidification de la rivière (pH inférieur à 3). Le taux de mortalité piscicole dans le cours d'eau est estimé à 70 %.

Des travaux étaient en cours sur la canalisation de transfert et une vanne avait été déposée. Lors de la déconsignation de la canalisation, avant de débuter le transfert, il n'a pas été vérifié que la vanne avait été remontée et que la canalisation était intègre.

---

**Accident**

**Pollution aux PCB suite à un acte de vandalisme**

## N° 55621 - 01/07/2019 - FRANCE - 43 - SAINTE-SIGOLENE .

*C25.62 - Usinage*
https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/55621/

Des PCB en concentration importante sont détectés dans les boues d'une station d'épuration. Ces dernières ne peuvent plus être épandues. Les agriculteurs et les différents acteurs impactés sont informés. Des concentrations en PCB sont observées dans les sédiments de plusieurs cours d'eau en amont de la LOIRE et menacent la faune piscicole. La recherche de l'origine de la pollution est encadrée par un arrêté préfectoral pris au titre de la loi sur l'eau et incrimine un ancien site d'activité des métaux situé à 4 km. Sur place est trouvé un transformateur qui contenait 600 kg d'huile de pyralène qui se sont déversés dans le milieu.

Le volume des boues contaminées au PCB au niveau de la STEP est évalué à 600 m³ et le montant des travaux de dépollution s'élève à 1,5 MEUR. La concentration en PCB des sédiments de plusieurs cours d'eau en aval de la LOIRE fait l'objet d'un suivi et d'une communication des analyses auprès des services de l'Etat. Un arrêté préfectoral de pratique de la pêche en "no kill" est également pris.

La cause de l'écoulement est un acte de vandalisme sur le transformateur de l'entreprise de travail des métaux en cessation d'activité, les PCB se sont déversés dans un regard connecté aux réseaux d'eaux pluviales de la ville entraînant la pollution de la STEP. Le propriétaire du site est incriminé au titre de détenteur des déchets et de propriétaire négligeant. L'inspection des installations classées a notamment constaté l'absence de sécurisation du site et la non-déclaration dans la base de données de l'ADEME des transformateurs aux PCB. Un référé en justice sera fait à la demande de la collectivité locale pour :

- clarifier les causes profondes de cet événement ;
- établir les responsabilités des différents acteurs ;
- recouvrir au plus vite les sommes engagées.

Un arrêté de mesures d'urgence est signé afin de :

- sécuriser l'ancien site industriel ;
- inerter les cuves d'hydrocarbures encore présentes ;
- enlever les 3 transformateurs encore présents sur le site (dont 2 contiennent des pyralènes).

De plus, 3 arrêtés préfectoraux sont pris afin de :

- traiter la pollution aux hydrocarbures du terrain ;
- traiter la pollution aux PCB ;
- indemniser les tiers en fonction des déchets générés à l'extérieur du site.

Les travaux de décontamination durent plus d'un an. L'ensemble du réseau est nettoyé, le ruisseau en aval est curé et la station d'épuration est dépolluée. Un suivi régulier avec analyse périodiques est mis en place pour plusieurs années.

---

**Accident**

**Dégagement d'ammoniac dans une entreprise de travail des métaux.**

**N° 43348 - 30/11/2012 - FRANCE - 95 - SAINT-OUEN-L'AUMONE .**

*C25.62 - Usinage*

https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/43348/



Une forte odeur d'ammoniac (NH3) est perçue vers 15h30 dans un atelier d'une entreprise de travail des métaux. Les 49 employés sont évacués jusqu'à 20h40 (fin de poste) et la production reprend le lundi à 6 h après le week-end. Dans le cadre de son activité de

traitement thermique anticorrosion de pièces métalliques, l'entreprise utilise une poudre (appelée "cément") fabriquée sur place dans un mélangeur avec de l'alumine, du chrome, de l'aluminium et un activateur le chlorure d'ammonium. Du nitrure d'aluminium est également présent dans ce cément mais c'est une substance indésirable qui se forme au cours de l'utilisation répétée de la poudre et dont la teneur fait l'objet d'un suivi par des analyses d'azote. L'hydrolyse de ce nitrure d'aluminium à la suite d'un mélange de cément et d'eau est à l'origine de l'émission de NH3 dans le bâtiment. L'enquête révèle également que ce contact avec l'eau s'est produit en raison d'une erreur de raccordement d'une tuyauterie lors de travaux de maintenance (réparation de canalisation) sur l'installation de fabrication de poudre ; cette intervention effectuée le 07/11 était exceptionnelle et inhabituelle. Le jour de l'incident, un pincement du tuyau reliant une pompe à anneau liquide et le filtre à manches du mélangeur à cément a provoqué une dépression dans le circuit et une remontée d'eau qui est venue en contact avec la poudre en raison du mauvais branchement. La perte d'exploitation est évaluée à 21 keuros. A la suite de l'incident, l'exploitant prévoit la mise en place de codes de couleurs sur les tuyauteries pour éviter les erreurs de remontage.

---

**Accident**

**Fuite d'huile hydraulique dans une usine de travail des métaux.**

**N° 43028 - 09/11/2012 - FRANCE - 09 - PAMIERS .**

*C25.50 - Forge, emboutissage, estampage ; métallurgie des poudres*

https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/43028/

Une fuite d'huile hydraulique d'une presse se produit dans une usine de travail des métaux à la suite de l'ouverture d'une électrovanne d'un réservoir tampon, séparateur de phase eau / huile, après une défaillance électrique. L'hydrocarbure s'écoule dans le réseau d'eaux pluviales de l'entreprise muni d'un décanteur-déshuileur, et se déverse dans un canal puis dans l'ARIEGE. Les pompiers sont alertés vers 18 h à la suite de la découverte d'irisations sur la rivière. Les secours mettent en place un batardeau pour contenir la pollution dans l'établissement. Le lendemain, le pompage de l'usine d'eau potable de la commune de Saverdun est interrompu et les habitants sont alimentés par un autre réseau de distribution ; la préfecture demande à la population de limiter sa consommation d'eau au strict nécessaire. L'agence régionale sanitaire (ARS) informe de l'accident les stations de captage en aval du rejet. Les pompiers mettent en place un barrage flottant et des absorbants sur le canal et l'exploitant pompe 8 m³ d'huile hydraulique dans son réseau et dans le décanteur du site. Les buvards et boudins sont régulièrement remplacés au fur et à mesure de leur saturation. Le réseau interne du site est nettoyé les jours suivants. Le barrage flottant est maintenu en place jusqu'au 19/11. Selon l'exploitant, l'inefficacité du déshuileur du site serait due au caractère émulsionnant de l'huile hydraulique en régime turbulent. Il interroge le fabricant du séparateur et le fournisseur d'huile sur ce point.

---

**Accident**

**Fuite d'huile de laminage**

**N° 61014 - 09/08/2023 - FRANCE - 52 - SAINT-DIZIER .**

*C24.32 - Laminage à froid de feuillards*

https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/61014/

Dans une usine de laminage d'acier doux, une fuite se produit lors de la vidange annuelle de la cuve d'huile de laminage vers une citerne dans la cours du site. L'opérateur récemment embauché se charge du transvasement, sans supervision, car le seul

responsable du site présent est hospitalisé à la suite d'un accident grave. Cet opérateur a utilisé un tuyau souple à la place d'un tuyau rigide. Au bout de 2 min, l'équipe de maintenance s'aperçoit que de l'huile se répand hors de la citerne et de sa rétention. La pompe est arrêtée. De l'huile est projeté vers l'ORNEL à un endroit où le cours d'eau n'est protégé par aucun dispositif de rétention. L'équipe de maintenance, sur place pour le nettoyage de la cuve, tente d'absorber ce qui reste d'huile avec plusieurs types d'absorbants et en mettant en place des boudins absorbants sur l'ORNEL, mais sans donner l'alerte (ni à leur hiérarchie, ni au QSE du site, ni aux pompiers). Les riverains signalent la pollution sortante avec un voile gras et gris. Les pompiers complètent le barrage flottant sur place, mais après que le plus gros de la pollution soit sorti du site. Un arrêté est pris pour interdire la pêche sur une partie de l'ORNEL et de la MARNE. Les zones polluées à l'huile sur le site sont nettoyées. Le séparateur d'hydrocarbures et la rétention de la citerne sont pompés. L'huile restante dans la cuve est analysée pour connaître son niveau de pollution en métaux après 1 an d'utilisation au laminage.

La quantité d'huile rejetée dans l'ORNEL est estimée à 3 m³. Un voile gras s'étend sur le ruisseau puis la MARNE sur 9 km. Aucune mortalité n'est constatée.

L'exploitant construit, autour de l'ORNEL, un muret de rétention dimensionné pour la rétention incendie, le bâtiment le plus proche du ruisseau comportant les activités de laminage, stockages d'hydrocarbures et traitement de surface.

---

**Accident**

**Incendie de toiture sur un site de fabrication de structures métalliques**

**N° 60452 - 29/03/2023 - FRANCE - 70 - HERICOURT .**

*C25.11 - Fabrication de structures métalliques et de parties de structures*
https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/60452/

Vers 11h15, un feu se déclare au niveau de la toiture métallique d'un bâtiment de production d'un site de fabrication de structures métalliques. Les salariés, alertés par l'odeur, détectent de la fumée sous la toiture. Le service de maintenance se rend sur place avec une nacelle et des extincteurs, et constate des flammes de 20 à 30 cm. L'équipe de maintenance fait évacuer 62 salariés et appelle les pompiers. Ces derniers interviennent en limitant l'utilisation de l'eau en raison de la présence d'une grenailleuse. Ils éteignent les foyers. Un technicien d'une société prestataire sécurise l'installation électrique. Vers 16 h, les pompiers quittent le site.

Certaines installations du bâtiment sont arrêtées pendant 2 jours, le temps que des câbles soient remplacés. Le personnel de l'atelier n'a pas pu travailler l'après-midi de l'événement et l'activité reprend dès le lendemain.

Le jour de l'événement, une société de réfection effectuait des travaux sur la toiture, à proximité de câbles électriques. L'incendie se déclare au niveau de ces câbles et le passe-câble prend feu. Le lien entre les travaux et l'incendie n'a pas été fait, la société de réfection indique ne pas avoir utilisé de chalumeau le jour de l'événement. L'incendie pourrait être lié au retrait d'une vis : une étincelle serait apparue lors du frottement de la vis contre le bac acier puis serait tombée de la toiture sur le chemin de câble poussiéreux qui se serait alors consumée.

À la suite de l'événement, l'exploitant met en place les actions suivantes :

- nettoyage des structures du bâtiment pour retirer les poussières accumulées en hauteur ;
- renforcement de la communication avec la société de réfection (indication précise des zones d'intervention en toiture) ;

- amélioration de l'organisation des points de rassemblement sur le site (pour notamment améliorer le comptage des effectifs) ;
- augmentation du nombre d'extincteurs spécifiques aux feux de métaux.

---

**Accident**

**Pollution à l'huile dans une usine de travail des métaux**

**N° 54454 - 13/09/2019 - FRANCE - 85 - LA COPECHAGNIERE .**

*C28.30 - Fabrication de machines agricoles et forestières*
https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/54454/

Vers 9h45, la présence d'une eau blanchâtre est signalée sur 50 m dans la QUANQUÈSE en aval d'une usine de fabrication de machines agricoles et forestières. Le ruisseau étant à sec à cette saison, l'étendue de la pollution est limitée. L'exploitant est informé par la mairie qui a remonté la pollution jusqu'au site industriel. Vers 10h15, la vanne guillotine située sur la buse en aval du site est fermée. Les regards du site sont ouverts pour rechercher des traces d'eau blanchâtre. Vers 11 h, une botte de paille est déposée dans le lit du ruisseau en aval de la pollution pour la contenir. Vers 12h15, l'atelier d'usinage informe de la survenue d'une fuite d'huile de coupe diluée à 1,5 % dans de l'eau survenue pendant la nuit. Une société spécialisée pompe 8 m³ d'eau blanchâtre. Vers 13h15, la vanne guillotine est rouverte et l'eau qui s'écoule est limpide.

Vers 21 h la veille, un opérateur a rempli le réservoir d'une scie avec du fluide de coupe en mode manuel. En quittant son poste à 21 h, celui-ci a oublié d'arrêter le remplissage. A 5 h, l'équipe d'usinage du matin constate la fuite de 2 000 l de fluide de coupe qui s'est déversée sur le sol de l'atelier, puis en direction du bardage du bâtiment. Ils ferment le robinet et nettoient le sol avec un aspirateur à eau. Le liquide récupéré est stocké dans un conteneur d'huile soluble usagée. Les opérateurs réalisent une reconnaissance à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments sans identifier l'écoulement entre la dalle béton du bâtiment et le bitume extérieur. La fuite a longé les fondations avant de s'écouler dans la QUANQUÈSE à travers un regard maçonné non étanche du réseau souterrain. Les responsables ne sont informés de cette fuite que vers 12h15.

Il n'existe pas de remplissage automatique sur les 2 réservoirs des scies de l'atelier d'usinage, ni de coupure automatique de l'alimentation en fluide de coupe des machines-outils en dehors du temps de présence des opérateurs. Une mesure conservatoire avec fermeture chaque soir du réseau de distribution de lubrifiant par un opérateur à 21 h avec feuille d'émargement est mise en place avant les modifications suivante :

- mise en place d'un remplissage automatique en fluide de coupe des réservoirs ;
- mise en place d'une vanne de coupure automatique en sortie de centrale de dilution de fluide de coupe, asservie au système de gestion technique des bâtiments afin de ne permettre le remplissage automatique qu'en présence des opérateurs (durant le temps de fonctionnement des ateliers).

---

**Accident**

**Incendie d'un four de fonderie d'étain**

**N° 58817 - 25/03/2022 - FRANCE - 36 - LE PONT-CHRETIEN-CHABENET .**

*C25.92 - Fabrication d'emballages métalliques légers*
https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/58817/

Vers 10h15, un feu se déclare au niveau d'un four de fonderie d'étain dans une usine de traitement des métaux. L'incendie est localisé entre la cuve de fonte et l'extérieur du four.

L'ensemble des salariés est évacué. Les alimentations en gaz et électricité sont coupées et l'extraction d'air forcée du four est arrêtée. Les pompiers mettent en place une lance en protection. Dans la mesure où le four ne peut pas être arrosé en raison de présence de métal en fusion à l'intérieur, en concertation avec l'exploitant et le constructeur du four, les pompiers laisse l'incendie se poursuivre. Une fois la situation maîtrisée, la surveillance du refroidissement du four est laissé à la charge de l'exploitant qui dispose d'un thermomètre laser.

L'arrêt du four entraîne le chômage technique des 60 salariés pour 2 jours.

La génération d'une flamme est survenue lors du chargement du four avec un lingot d'étain recyclé, vraisemblablement pollué  La flamme s'est propagée dans les systèmes d'extraction de fumées dans lesquels de la calamine était présente. L'exploitant augmente la fréquence de l'entretien préventif du four et de ses systèmes de collecte de fumée. Il rappelle également les règles de recyclage et tri des déchets d'étain aux salariés.

---

**Accident**

**Incendie de tableau électrique dans une entreprise de traitement de surface**

**N° 57826 - 29/08/2021 - FRANCE - 01 - SAINT-PAUL-DE-VARAX .**

*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*
https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/57826/

Vers 5h30, un feu se déclare sur une armoire électrique dans une entreprise spécialisée dans le traitement de surface des métaux. Un dégagement de fumée est constaté par un riverain qui prévient les pompiers. Les dispositifs de sécurité des chaînes mettent rapidement à l'arrêt des systèmes d'aspiration présents sur les cuves de traitement, évitant ainsi d'attiser l'incendie. Une légère fuite de difluorure d'ammonium est contenue et inertée dans une rétention sur le site. L'incendie est maîtrisé à 6h30. Les locaux sont ventilés. Les eaux d'extinction sont confinées dans les dispositifs de rétention de l'entreprise.

A la suite du sinistre, plusieurs armoires électriques ainsi qu'une partie des deux chaînes de traitement principales étant mises hors service, les 30 salariés sont en chômage technique et le site mis à l'arrêt.

Un court-circuit dans une armoire électrique située entre 2 chaînes de traitement serait à l'origine du départ de feu.

L'entreprise a connu un incendie en mai 2020, lors du premier confinement de l'épidémie de Covid19, (ARIA 57827). Ce nouvel incendie intervient, dans un contexte de contentieux entre l'entreprise locataire des locaux et le propriétaire du bâtiment en liquidation judiciaire, concernant l'entretien du bâtiment en mauvais état.

Deux mois plus tard, le site est toujours à l'arrêt et la vidange de l'intégralité des bains de traitement n'est pas terminée. Compte tenu des problématiques amiante et vétusté du bâtiment (toit et structure en très mauvais état), un redémarrage de l'activité est compromis à court terme.

---

**Accident**

**Violent incendie dans une usine sidérurgique**

**N° 47398 - 17/11/2015 - FRANCE - 59 - AUBY .**

*C24.43 - Métallurgie du plomb, du zinc ou de l'étain*
https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/47398/

Vers 14 h, dans une entreprise de production de métaux, un feu se déclare au niveau de trémies de stockage de poudre d'aluminium et de fer. L'incendie se propage à la structure du bâtiment ainsi qu'à 5 cuves vides en résine et à ses équipements associés (tuyauterie, caillebotis, bardage). Un important panache de fumée noire, visible à plusieurs kilomètres, se dégage. Plusieurs entreprises sous-traitantes effectuent des travaux par points chauds au moment du sinistre dans l'atelier en arrêt pour la réalisation de ces gros travaux. Les plans de prévention et permis de feu ont été délivrés préalablement à ces travaux.

Le PC de crise est armé sans que le POI ne soit déclenché. La rue adjacente du site est fermée à la circulation le temps de l'intervention des secours. Des consignes de confinement sont données aux habitations sous le vent ainsi qu'à 2 écoles proches du site. L'incendie est éteint vers 16h30. Les eaux d'extinction sont confinées sur le site qui est en rétention. Les dégâts matériels sont conséquents :

- 3,3 MEUR pour la remise en état des installations ;
- 6 mois d'indisponibilité de l'atelier sinistré ;
- impossibilité de fonctionnement des ateliers en aval du process ;
- fonctionnement des ateliers en amont du process dépendant de l'autorisation temporaire d'augmentation des stockages notamment de produits écotoxiques.

Les résultats des experts mandatés pour déterminer les causes des accidents divergent. Pour les uns, les travaux sont à l'origine du départ de feu. Pour les autres, le départ de feu proviendrait d'une armoire électrique étant donné des anomalies qui ont pu être relevées. Toutefois, le vent important, la configuration du bâtiment (en cheminée) et la nature des matériaux qui le constituent ont favorisé la propagation de l'incendie.

Quelle que soit la cause, l'exploitant a revu complètement la conception de son installation en modifiant le mode d'introduction des poudres dans le mélangeur. Il a conçu une enceinte béton pour isoler thermiquement les mélangeurs des trémies contenant les poudres métalliques afin d'éviter les effets dominos.

---

**Accident**

**Incendie d'un tunnel de séchage de tôles.**

**N° 43874 - 05/06/2013 - FRANCE - 62 - CALAIS .**

*C25.50 - Forge, emboutissage, estampage ; métallurgie des poudres*

https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/43874/

Dans une entreprise de 9 000 m² de travail des métaux, un feu se déclare vers 6h30 dans le tunnel de séchage des tôles avant peinture, peu après la mise en fonctionnement de l'unité. Les 4 employés présents tentent sans succès d'éteindre l'incendie avec une quinzaine d'extincteurs puis alertent les secours publics. L'alimentation en gaz de la cabine est interrompue. Les pompiers éteignent l'incendie avec 1 lance à débit variable puis ventilent les locaux. Les 4 salariés de la ligne sont en chômage technique pour la journée, l'installation redémarrant le lendemain. Selon un des employés, l'absence de mise en route manuelle des extracteurs de fumée serait à l'origine d'une montée en température dans l'enceinte et du départ de feu. L'exploitant évoque quant à lui un dépôt important de résidus au fond du tunnel de séchage.

---

**Accident**

**Fuite d'acide chlorhydrique dans une usine de traitement de surface**

**N° 63770 - 25/02/2025 - FRANCE - 22 - LOUDEAC .**

*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*
https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/63770/

Une fuite de solution d' acide chlorhydrique à 5 % stocké dans une fosse se produit dans une entreprise de traitement de surface. La fuite est détectée lors d'une surveillance du niveau de liquide. L'exploitant pompe et évacue le contenu de la fosse dans des cuves. La fosse n'étant pas reliée à un réseau, une partie de la solution acide est partie dans le sol. L'exploitant met en place une surveillance renforcée des eaux souterraines avec une fréquence journalière sur les paramètres métaux et pH, sur le réseau de 3 piézomètres présents sur site.

Entre 5 et 10 m³ de solution d'acide chlorhydrique sont rejetés.

Cette fuite a été identifiée lors d'une opération de transfert d'un bain de décapage de 40 m³ dans une fosse tampon. L'exploitant s'est aperçu, à l'issue du transfert, qu'il manquait du produit. Des travaux d'étanchéification de la fosse en béton avait été réalisés récemment dans cette fosse. Lors de ces travaux, la résine protectrice de la fosse a été retirée pour modifier le regard de fond de fosse. Une soudure entre 2 plaques de polypropylène recouvrant la fosse n'a pas été réalisée correctement. De plus, la fosse ne comprenait pas de rétention. L'exploitant réalisait une surveillance tous les 2 jours du niveau de la fosse depuis les travaux, ce qui a permis d'identifier la fuite.

À la suite de l'événement, l'exploitant :

- installe une nouvelle cuve tampon avec ossature métallique, recouverte de plaques de polypropylène, positionnée dans une rétention ;
- met en place une alarme pour détecter les fuites dans les fosses de stockage.

---

**Accident**

**Incendie dans une entreprise de traitement de surface.**

**N° 44653 - 01/12/2013 - FRANCE - 69 - GENAS .**

*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*
https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/44653/

Un feu émettant une importante fumée noire survient un dimanche vers 14 h sur 2 des 7 lignes de traitement d'une entreprise de traitement de surface de 2 000 m². Les bacs en polypropylène contenant des bains de cyanure de cuivre (3,9 m³) et d'étain acide (H2SO4) fondent sous la chaleur de l'incendie et les substances chimiques se déversent dans leurs rétentions associées. Les canalisations d'une cuve d'eau propre sont également détruites entraînant l'écoulement de son contenu de 20 m³ dans les rétentions des bains déversés. Le mélange des bains acide et cyanuré après débordement provoque un dégagement d'acide cyanhydrique dans le bâtiment. Les pompiers éteignent l'incendie vers 17h30 avec des lances à eau et à mousse ; l'un d'eux victime d'un malaise est conduit à l'hôpital. Les 20 employés sont en chômage technique. Les effluents liquides dont les eaux d'extinction ont été en majorité confinés dans les fosses de 150 et 200 m³ prévues à cet effet et situées dans le bâtiment. Une partie des eaux acides (10 à 15 m³) s'est écoulée vers un regard extérieur relié à un puits d'infiltration via le séparateur d'hydrocarbures, après avoir été évacuée du bâtiment par les secours pour éviter la dégradation du béton. Une société spécialisée élimine en centre de détoxication les effluents confinés dans l'établissement et les eaux polluées (cyanures, métaux et hydrocarbures) présentes dans les 2 puits d'infiltration du site. Les 2 chaînes de traitement étaient à l'arrêt depuis le 29/11 à 17 h.

Selon la presse, un court-circuit serait à l'origine du sinistre.

L'entreprise sinistrée est située à 800 m d'un forage profond d'une usine agroalimentaire et à 2,5 km en amont d'un captage public d'eau qui ne fonctionne qu'une heure par semaine et qui n'alimente pas le réseau de distribution. Son exploitant et l'agence régionale de santé sont informés. Un arrêté préfectoral d'urgence prescrit une surveillance des eaux souterraines (cyanures, métaux, hydrocarbures totaux et HAP...) durant 3 mois, notamment dans le forage profond ; 3 piézomètres sont implantés du 05 au 07/12, un en amont et 2 en aval du site dont un en amont du tènement de la société agroalimentaire. Un arrêté de mise en demeure impose également la mise en conformité du réseau d'assainissement de l'établissement (suppression des puits d'infiltration et raccordement au réseau communal) et la formation du personnel aux situations d'urgence.

---

**Accident**

**Incendie d'un stockage de peinture dans une usine de traitement et de revêtement des métaux**

**N° 64821 - 27/07/2025 - FRANCE - 41 - VENDOME .**

*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*
https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/64821/

Un dimanche matin, un feu se déclare dans un bâtiment de 1 000 m² contenant 30 t de poudres époxy non dangereuses situé dans une usine de traitement et de revêtement des métaux. La détection incendie se déclenche à 6h45. La société de télésurveillance prévient l'exploitant et les secours. Un important panache de fumée se dégage vers l'extérieur. Les secours interviennent avec plusieurs lances, dont 2 installées sur échelle pour atteindre la toiture. L'incendie est circonscrit à un tiers du site vers 10h30, puis maîtrisé vers 11h50. Il est éteint dans l'après-midi. Les secours restent présents sur les lieux jusqu'au lendemain à 17 h pour assurer la surveillance. 277 m³ d'eaux d'extinction sont confinées sur site puis évacuées dans une filière spécialisée.

L'incendie endommage le local de stockage des peintures et le bâtiment administratif, entraînant le chômage technique de 50 salariés.

L'incendie a démarré dans le local du tableau général basse tension (TGBT). Une quinzaine de minutes avant le déclenchement de l'alarme incendie, des étincelles ont été observées sur les batteries de condensateurs.

L'exploitant prévoit d'installer un système de détection et d'extinction autonome dans le nouveau local TGBT.

Le mur coupe-feu présent entre le local d'entreposage des peintures poudre et le reste de l'atelier a permis de limiter la propagation de l'incendie.

---

**Accident**

**Déversement accidentel d'huile soluble**

**N° 63417 - 12/10/2024 - FRANCE - 72 - ALLONNES .**

*C29.32 - Fabrication d'autres équipements automobiles*
https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/63417/

Vers 20 h, entre 3,5 et 5,5 m³ d'huile soluble pour le travail des métaux se déverse dans la rétention d'une usine de fabrication de pièces automobiles. Le lendemain, l'exploitant constate qu'une partie du liquide est passée par le réseau d'eaux pluviales avant de se

déverser dans les exutoires du bassin d'orage et LES TRÉMELIÈRES à proximité. Une nappe blanchâtre est visible. Les pompiers effectuent une reconnaissance à l'aval du site et ne constatent aucune pollution. Les regards d'eaux pluviales en amont et en aval du local sont obturés, les effluents récupérés sont envoyés en déchets, et le réseau nettoyé. Le réseau d'eaux pluviales était en partie ouvert dans le cadre de travaux de mise en place d'une nouvelle vanne d'obturation.

Un opérateur reçoit du produit dans les yeux et sur le corps en voulant remettre en route l'installation. Après une douche corporelle et oculaire, aucun soin n'est nécessaire. 120 t d'effluents sont collectés lors du pompage et du nettoyage du réseau d'eaux pluviales. Une étanchéité temporaire est mise en place au niveau du défaut identifié.

Une canalisation a rompu au niveau d'une centrale de filtration des liquides de coupe, ayant entraîné le déversement de liquides dans la rétention du local.

Une étanchéité temporaire est mise en place au niveau du défaut identifié dans la rétention.

À la suite de l'événement :

- les procédures d'intervention en cas de sinistre sont révisées ;
- une réfection de l'étanchéité de la rétention est effectuée.

---

**Accident**

**Feu de mischmétal dans une entreprise sidérurgique**

**N° 53991 - 11/07/2019 - FRANCE - 73 - LA LECHERE .**

*C24.10 - Sidérurgie*

https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/53991/

Vers 15h30, un feu se déclare dans une trémie contenant 13 t de mischmétal, alliage de terres rares, dans une usine sidérurgique. Le métal en feu coule sous la trémie et atteint les bandes transporteuses en caoutchouc. Situées à proximité, 2 fosses de matières premières sont dégradées. Vers 16 h, les 3 fours sont arrêtés et 100 employés sont évacués. Les pompiers analysent la toxicité des fumées : explosimétrie, CO, SO2, NH3, NO2, PID (ensemble des COV sans distinction du type de produit). La cellule d'appui aux situations d'urgence du ministère (CASU) est activée pour définir des zones potentielles d'effet. La voie communale longeant le site est fermée à la circulation. Des canalisations d'oxygène passant à proximité sont coupées et inertées. Les secours confinent 20 habitations et 7 entreprises. Les premiers résultats d'analyse sont affinées par l'analyse d'un échantillon de gaz prélevé à proximité de la source et à hauteur d'homme. Il est analysé par le VDIP des pompiers du Rhône acheminé par hélicoptère, sollicité pour l'accident. Les produits mesurés sont des alcools et cétone en faibles concentrations, du dioxyde de soufre (3 ppm), des poussières métalliques et nanoparticules qui ne peuvent pas être quantifiées et discriminées.

Les premières tentatives d'extinction des pompiers par poudre échouent car le métal en feu qui coule de la trémie réactive le feu après chaque tentative. Le site dispose de fumées de silice (poudre) mais pas de moyen pour les projeter (trémie en hauteur). Vers 19 h, 12 t de ciment provenant d'une entreprise privée sont projetées pour réaliser une croûte et étouffer l'incendie : 9 t projetées sur le foyer et 3 t dans la trémie à l'aide de tuyaux semi-rigides de 80 mm de diamètre sous 3 bar de pression.

Le feu est dû à une auto-combustion par friction du mischmétal en cours de dépotage dans une trémie à partir de big bag. Contrairement à l'incident d'avril 2017 (ARIA 49518), les

lingots de terre étaient huilés mais le produit a créé suffisamment d'étincelles pour faire démarrer un incendie.

A la suite de l'événement, l'exploitant a limité la capacité de la trémie à 3 t. Une convention avec l'entreprise de cimenterie du département est en cours de signature pour les intégrer dans leur plan d'intervention sur certains feux de métaux : mise à disposition de ciment et de moyens de projection.

---

**Accident**

**Débordement du bassin de rétention des eaux pluviales d'une usine métallurgique**

**N° 51245 - 15/03/2018 - FRANCE - 13 - GARDANNE .**

*C24.42 - Métallurgie de l'aluminium*

https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/51245/



Dans une usine métallurgique, le bassin d'eaux pluviales déborde lors d'un épisode pluvieux important. Un employé découvre le rejet lors d'une ronde en début d'après-midi le lendemain de l'épisode pluvieux. Du minerai (bauxite et un coproduit issu de la fabrication d'alumine) est présent sur le pourtour du bassin ainsi que dans le fossé reliant le bassin au ruisseau de SAINT-PIERRE. L'exploitant vide le bassin. Il nettoie ensuite le fossé par lance haute pression, avec 10 m³ d'eaux, et aspiration des effluents générés. Des analyses d'eaux du fossé, notamment en métaux, sont réalisées pendant plusieurs jours afin de les comparer avec les valeurs limites d'eaux pluviales prescrites dans l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter du site.

La quantité de minerais stocké sur le site et susceptible de ruisseler avec les eaux pluviales était plus importante à cette période du fait de 2 facteurs :

- l'augmentation du stock en prévision de grèves importantes annoncées par les services ferroviaires ;
- la maintenance d'un filtre-presse.

Par ailleurs, l'inspection des installations classées demande l'analyse du fonctionnement des capteurs et pompes du bassin lors de l'épisode pluvieux à l'origine du débordement.

---

**Accident**

**Pollution importante de plusieurs retenues d'eau par du fioul lourd**

**N° 45975 - 18/11/2014 - FRANCE - 73 - SAINT-MICHEL-DE-MAURIENNE .**

*C24.45 - Métallurgie des autres métaux non ferreux*

https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/45975/



Une fuite se produit vers 11h30 sur une canalisation de fioul lourd alimentant une chaudière dans une fonderie de métaux. Un déversement de 21 m³ d'hydrocarbures pollue l'ARC. Une nappe de 300 m² est visible sur le barrage de prise d'eau d'une centrale hydroélectrique située à 2 km. L'exploitant de l'usine stoppe la fuite. L'exploitant de la centrale ferme le canal d'alimentation d'autres barrages hydroélectriques. Les pompiers pompent, dans l'après-midi, 7 m³ de fioul et épandent du dispersant sur les zones d'irisation.

Le surlendemain, des irisations sont constatées sur les bassins de retenue de Flumet (73) et du Cheylas (38), situées à une cinquantaine de kilomètres. La pollution s'est propagée via des galeries souterraines construites pour faire circuler l'eau des torrents et optimiser

les barrages de la région. L'inspection des installations classées, la préfecture, les exploitants des centrales et les secours se réunissent. Un arrêté préfectoral de mesure d'urgence impose à l'exploitant de la fonderie des mesures de dépollution. Une société spécialisée intervient jusqu'à mi-décembre sur les différents sites pour :

- poser des barrages flottants
- pomper le fioul
- nettoyer les berges.

Le montant des travaux de dépollution s'élève à 630 000 EUR dont 40 000 EUR de coût d'élimination des déchets.

Le 25 novembre, 15,5 m³ de fioul sont récupérés dont 11 m³ dans les canalisations de l'entreprise. Les équipements électriques sont remis en service. Le mélange d'eaux, de boues et d'hydrocarbures pompés ainsi que les déchets récupérés sont stockés dans des bennes et évacués vers un centre de traitement.

L'accident serait lié à une rupture de la canalisation d'alimentation en fioul lourd de la chaudière lors des opérations de réchauffage du fioul. Cette opération, préalable au redémarrage de la chaudière consiste à réchauffer le fioul à 80 °C au moyen de vapeur d'eau. La rupture de la canalisation pourrait être due à un problème de corrosion.

---

**Accident**

**Explosion de propane dans une entreprise de travail des métaux.**

**N° 43420 - 10/02/2013 - FRANCE - 52 - NEUILLY-L'EVEQUE .**

*C25.50 - Forge, emboutissage, estampage ; métallurgie des poudres*

https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/43420/

Une explosion se produit vers 22h45 dans un atelier de 3 000 m² d'une entreprise de travail des métaux durant le préchauffage de la matrice d'une presse. Cette opération s'effectue à l'aide de 2 chalumeaux sur pied installés à 10 cm de la matrice et alimentés en propane depuis un réservoir extérieur. L'employé qualifié en charge de ce travail, présent dans l'entreprise depuis 25 ans, avait mis en place et allumé les chalumeaux vers 22 h et préparait l'alimentation en produit de l'installation à l'extérieur du bâtiment lorsque la déflagration s'est produite. Le salarié ferme la vanne principale de GPL et donne l'alerte. Les secours publics se rendent sur les lieux mais n'ont pas à intervenir ; le service de l'électricité coupe cependant l'alimentation de l'établissement. Aucun blessé n'est à déplorer. Des plaques de protection de la fosse de la presse ont été projetées dans l'atelier. Un convoyeur et des parois du bâtiment sont endommagés. Une trentaine d'employés est en chômage technique durant le temps nécessaire à la vérification des installations (gaz, électricité...). Selon l'exploitant, une accumulation de propane dans la fosse aurait été enflammée par un chalumeau ; l'un des 2 a été retrouvé au fond de la cavité. La gendarmerie s'est rendue sur les lieux.

---

**Accident**

**Inondation d'une entreprise d'usinage après rupture d'une canalisation d'eau.**

**N° 41774 - 14/02/2012 - FRANCE - 77 - MEAUX .**

*C25.62 - Usinage*

https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/41774/

Lors du dégel après une période de grand froid, la rupture d'une canalisation murale d'eau

en PEHD provoque l'inondation d'un bâtiment de 460 m² d'une entreprise d'usinage de précision et de traitement de surface des métaux en instance d'exploitation. Une partie des 130 sacs d'hydroxyde d'aluminium, de carbonate de sodium et d'hydroxyde de sodium entreposés dans l'une des 2 cellules du local, avec des pots de peinture, est inondée. Les pompiers mesurent un pH de 10 à l'entrée du bâtiment. Les effluents sont pompés et stockés sur le site dans un bassin de confinement des eaux d'extinction de 1 000 m³. Aucun rejet dans l'environnement n'est signalé. Un pompier, légèrement blessé par une projection d'eau dans les yeux, a été soigné à l'hôpital. L'exploitant étudie la possibilité de neutraliser et pré-traiter les déchets liquides avant rejet dans le réseau communal. Une fuite d'eau sur une autre canalisation a également affecté le bâtiment administratif de 270 m².

---

**Accident**

**Écoulement d'aluminium suivi d'un incendie dans une usine métallurgique**

**N° 65019 - 29/08/2025 - FRANCE - 09 - TARASCON-SUR-ARIEGE .**

*C24.42 - Métallurgie de l'aluminium*

https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/65019/

Un vendredi vers 13 h, un écoulement d'aluminium en fusion se produit lors de la vidange d'un four dans une usine métallurgique. L'aluminium s'écoule sur 50 m² et sur 5 à 10 cm de hauteur dans l'atelier de 2 000 m² et enflamme un chariot élévateur utilisé pour le transport des bacs de vidange. Les énergies sont coupées. Les opérateurs utilisent des extincteurs spécifiques aux feux de métaux en fusion. Le feu est éteint vers 15h10. Les pompiers refroidissent l'aluminium avec 4 m³ d'eau. Le chariot élévateur est sorti de l'atelier.

Intoxiqués par les fumées en éteignant le feu sans s'équiper au préalable d'appareils respiratoires isolants, 6 employés sont transportés à l'hôpital.

Chaque vendredi en fin de poste, les fours de fusion sont vidangés dans des bacs qui sont ensuite déplacés avec un chariot élévateur. Un opérateur a attendu que l'aluminium se fige dans le bac pour le déplacer et pendant ce temps est allé aux toilettes. Le four a rebasculé et versé de l'aluminium en fusion dans le bac qui était déjà plein, entraînant ainsi un déversement d'aluminium en fusion au sol.

---

**Accident**

**Incendie sur une chaîne de traitement de surface**

**N° 54857 - 14/12/2019 - FRANCE - 50 - ISIGNY-LE-BUAT .**

*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*

https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/54857/

Vers 18h10, un samedi en dehors des périodes de production, un feu se déclare sur une cuve de traitement des métaux dans une usine de traitement de surface. L'incendie se propage à 2 cuves annexes et sur une partie du système d'aspiration. La détection de chaleur dans la gaine déclenche le système d'arrosage automatique par sprinkler et transmet l'alerte à la personne d'astreinte. Celle-ci appelle les pompiers et termine l'extinction du sinistre avant l'arrivée des pompiers. En raison d'une légère intoxication, elle est prise en charge par les secours. Le mélange d'effluents contenus dans les bains (trisdihydrogénophosphate de chrome, acide citrique et zinc) et d'eaux d'extinction est confiné dans les caniveaux, pompé et traité par la station d'épuration du site.

La cause de l'incendie est un défaut du contacteur électrique du système de chauffe du bain du fixateur. L'opérateur a arrêté la chauffe avant de partir mais la résistance a continué de chauffer. Le produit à l'intérieur du bain s'est évaporé entraînant une surchauffe de la résistance qui a fait fondre le plastique et engendrée le feu dans la gaine d'aspiration.

---

**Accident**

**Fuite d'eaux de process dans le réseau eaux pluviales**

**N° 49816 - 08/06/2017 - FRANCE - 08 - BOURG-FIDELE .**

*C24.43 - Métallurgie du plomb, du zinc ou de l'étain*

https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/49816/



De l'eau de process est rejetée dans le collecteur d'eaux pluviales d'une usine métallurgique. La fuite est détectée compte tenu de la période sèche ne justifiant pas la présence d'eau pluviale dans les réseaux. Une mesure de pH et des sulfates confirme l'hypothèse d'une fuite d'eau de process. En creusant en amont du collecteur, une poche d'eau de process s'est créée en aval du bassin de collecte de ces eaux. L'exploitant récupère 3 à 6 m³ d'eau de process dans les eaux pluviales. Les métaux sont traités par la station de traitement des eaux pluviales du site. Les sulfates et la DCO n'ont pas pu être traités et sont rejetés dans les eaux pluviales à l'extérieur du site avec des débits moindres pour limiter les concentrations.

Deux hypothèses sont retenues :

- soit la bâche d'étanchéification du bassin de collecte des eaux de process, réparée 2 ans plus tôt, présente un défaut d'étanchéité ;
- soit la fuite provient d'une bride située sur le bassin de collecte des eaux de process car elle semble présenter un léger défaut d'étanchéité.

L'exploitant remplace la bâche du bassin et change la bride. Plus aucun écoulement d'eau n'est observé. L'exploitant prévoit de passer ses conduites en aérien lors de la prochaine période d'arrêt.

---

**Accident**

**Explosion de métal en fusion**

**N° 48836 - 17/11/2016 - FRANCE - 21 - GENLIS .**

*C24.43 - Métallurgie du plomb, du zinc ou de l'étain*

https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/48836/



Vers 17 h, dans une usine métallurgique, une explosion se produit dans un four servant à fondre les métaux et extraire le zinc. Elle provoque le débordement du four et génère des projections de métal liquide. L'opérateur en charge du guidage de l'opération reçoit des projections de zinc liquide sur le pantalon, la veste et le casque. Pris en charge par 2 collègues avant l'intervention des pompiers, il souffre de brûlure de second degré. Au moment de l'accident, l'ouvrier portait tous les équipements de sécurité.

Après analyse, l'accident est dû à une erreur humaine. Des carottes de métaux humides ont été introduites dans le four, en fin de chargement de four, avec un agitateur en fonctionnement. L'exploitant indique que le transport et le stockage de matière sur site et chez les clients ne permet pas d'assurer une absence d'humidité. Par ailleurs l'utilisation d'un agitateur augmente le risque lié au contact eau, métal en fusion.

Une sensibilisation des opérateurs sur le port des équipements de protection individuelle et sur les risques liés à l'eau et au métal liquide est réalisée par l'exploitant qui rédige, par ailleurs, des procédures précises sur le chargement des fours.

---

**Accident**

**Explosion puis feu d'un aspirateur à poussières métallique**

**N° 45970 - 14/11/2014 - FRANCE - 59 - GRANDE-SYNTHE .**

*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*
https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/45970/



Vers 0h50, dans une usine de travail mécanique des métaux, une explosion sur un aspirateur fixe ATEX se produit alors qu'un employé vidange manuellement une trémie en aspirant les poussières métalliques de ferrotitane. Celle-ci génère un feu sur la ligne de production. Les employés évacuent le bâtiment après avoir ouvert les dômes de désenfumage. Ils préviennent les pompiers. Ces derniers éteignent l'incendie avec 8 extincteurs du site. Un des employés, brûlé au poignet, est transporté à l'hôpital.

La production est stoppée et 5 salariés sont en chômage technique. L'explosion pourrait être due à une concentration trop importante en poussières et/ou à l'aspiration d'un corps étranger. L'explosion, qui a eu lieu dans l'aspirateur, aurait généré une flamme au niveau de la buse d'aspiration. La dernière opération de maintenance sur ces aspirateurs remontait à moins de 2 mois.

Suite à l'accident, l'exploitant prévoit de remettre à niveau son parc d'aspirateurs et de modifier leur emplacement avec un meilleur cloisonnement. La fréquence de nettoyage des lignes de production et des zones difficiles d'accès est augmentée afin d'éviter une accumulation trop importante de poussières. Une réflexion est en cours sur de nouvelles consignes d'utilisation de l'aspirateur : augmentation de la fréquence de vidange de l'aspirateur, suppression de son utilisation pour certaines productions. La trémie sera remplacée par une trémie permettant une vidange manuelle (sans l'aide d'un aspirateur).

---

**Accident**

**Feu dans une usine de traitement des métaux.**

**N° 45307 - 22/05/2014 - FRANCE - 25 - GENEUILLE .**

*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*
https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/45307/



Un feu se déclare vers 13h50 dans un atelier d'une usine de traitement de surface abritant des bains d'acide sulfurique, de chrome VI et de nickel. Les employés évacuent le site et les fluides sont coupés. Les pompiers transportent à l'hôpital 2 employés intoxiqués par les fumées.

Durant l'extinction, un surpresseur alimentant encore une cuve en eau provoque le débordement de la rétention de 10 m³. Les pompiers installent du matériel absorbant au niveau des égouts et d'un ruisseau se jetant dans l'OGNON. Le surpresseur est coupé permettant ainsi la vidange de la rétention. Les pompiers éteignent l'incendie vers 17h20.

Le matériel absorbant est récupéré le lendemain et traité sur place. La production de l'usine n'est pas impactée.

---

## Accident

## Fuite d'acide fluorhydrique dans une forge.

## N° 44640 - 26/11/2013 - FRANCE - 52 - BOLOGNE .

*C25.50 - Forge, emboutissage, estampage ; métallurgie des poudres*
https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/44640/

Un écoulement d'acide fluorhydrique (HF) se produit vers 7h30 dans un local d'une usine de travail des métaux pour l'aéronautique, à la suite d'une fuite sur une pompe péristaltique acheminant l'HF aux bacs de traitement dans l'atelier d'usinage chimique. Un opérateur détecte les vapeurs acides, qui se sont diffusées dans le bâtiment à la mise en route du chauffage par air pulsé, et donne l'alerte. Une vingtaine de salariés est évacuée. La fuite est maîtrisée avant l'arrivée des secours publics. Sept employés incommodés sont conduits à l'hôpital ; ils en ressortent en fin de matinée. Le personnel reprend son activité normale vers 11 h après des mesures des pompiers qui révèlent l'absence de vapeur résiduelle d'acide. Le percement du tube flexible de la pompe péristaltique est à l'origine de la fuite.

---

## Accident

## Feu de batteries de condensateurs dans un transformateur électrique.

## N° 44313 - 08/09/2013 - FRANCE - 01 - VAL-REVERMONT .

*C25.50 - Forge, emboutissage, estampage ; métallurgie des poudres*
https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/44313/

Un feu se déclare un dimanche vers 10 h sur des batteries de condensateurs dans un transformateur électrique d'une entreprise de travail des métaux. Les 17 employés se mettent en sécurité dans une salle de réunion. Le service de l'électricité interrompt l'alimentation du site. Les pompiers maîtrisent le sinistre à 11h30 puis vérifient l'absence de points chauds avec une caméra thermique. L'intervention des secours s'achève vers 12h30. L'activité de l'établissement est suspendue pour la journée. La gendarmerie et le maire se sont rendus sur les lieux.

---

## Accident

## Feu dans une usine de travail des métaux.

## N° 43497 - 01/03/2013 - FRANCE - 74 - VOUGY .

*C25.62 - Usinage*
https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/43497/

Un feu se déclare vers 2 h sur une machine-outil dans un bâtiment de 3 000 m² d'une entreprise de travail des métaux. L'incendie se propage à la centrale d'aspiration des vapeurs d'huile par une gaine technique. Les pompiers éteignent l'incendie vers 3h30 avec 1 lance à poudre. Les 8 employés de travail de nuit et 30 salariés diurnes sont en chômage technique. Selon l'exploitant, une défaillance électrique pourrait être à l'origine du sinistre. Pour limiter les risques de propagation des flammes, il prévoit la mise en place de clapets coupe-feu sur les piquages d'aspiration des machines de production ainsi qu'en amont des centrales de filtration de l'établissement.

---

## Accident

## Réaction exothermique dans une installation de traitement des fumées.

## N° 43345 - 30/01/2013 - FRANCE - 95 - PERSAN .

*C24.10 - Sidérurgie*
https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/43345/

Un feu se déclare vers 7 h sur le sol de la ligne d'usinage par électroérosion d'une usine sidérurgique. Le sinistre est maîtrisé par les pompiers. A la suite de l'aspiration des fumées brûlantes de l'incendie, une réaction exothermique se produit vers 11 h dans l'installation de filtration des rejets gazeux d'électroérosion entre des poudres de graphite, de diélectrique et d'un adsorbant fixant les métaux lourds ainsi que les vapeurs grasses. Les secours publics sont à nouveau alertés et 20 employés sont évacués. En accord avec l'exploitant et la cellule d'appui en situation d'urgence d'un organisme public, les pompiers vidangent les 20 kg de produit en mélange et l'inertent avec de la poudre d'extinction et de la chaux éteinte. L'intervention des secours s'achève vers 16h30. Deux salariés incommodés par la fumée ont été conduits à l'hôpital pour des examens.

---

**Accident**

**Feu sur un site de traitement et de revêtement des métaux**

**N° 60158 - 12/01/2023 - FRANCE - 38 - SEYSSINET-PARISET .**

*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*
https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/60158/

Vers 15h10, un feu se déclare dans un local technique d'un entrepôt de 600 m² au sein d'une entreprise spécialisée dans le nettoyage industriel de pièces métalliques. L'alerte est donnée par le personnel. Un panache de fumée noire se dégage. Les premières reconnaissances effectuées par les pompiers mettent en évidence un feu sur une mezzanine de 57 m² comprenant un laveur de gaz, la centrale de traitement de l'air, 2 cuves vides de polypropylène, 1 cuve de 150 l d'acide fluoroborique (HBF4) et 1 cuve de 150 l de peroxyde d'hydrogène (H2O2). L'installation est mise en sécurité et 380 personnes sont évacuées dont 30 salariés de l'entreprise et 350 d'une entreprise voisine. Les trappes de désenfumage sont ouvertes. En raison d'un nombre important de produits chimiques exposés au feu et risquant d'être mélangés entre eux, une cartographie des produits est réalisée. Trois lances sont nécessaires pour éviter une propagation au bâtiment adjacent et maîtriser l'incendie. L'électricité et le gaz sont coupés au niveau du site. À 17h17, les secours sont maîtres du feu. Les foyers résiduels sont éteints à l'aide d'une lance à mousse. Les structures de la mezzanine et du plafond sont instables et menacent de s'effondrer. Les eaux de ruissellement sont contenues dans la rétention du site. Le retour des personnes évacuées des sites voisins est autorisé. Un gardiennage privé est mis en place pour la nuit après vérification de l'absence de points chauds à la caméra thermique vers 21h45. Les eaux d'extinction sont éliminées dans une filière de traitement des déchets dangereux ainsi que les eaux pluviales qui se sont infiltrées par la toiture dégradée et qui ont été récupérées dans les rétentions.

400 m² de bâtiments ont été détruits sur un total de 600 m². 38 personnes sont placées en chômage technique pour une durée indéterminée.

Aucune opération n'était en cours au moment du sinistre, ni aucune présence humaine. La cause de l'incendie pourrait être un défaut électrique. Les installations électriques avaient été contrôlées moins de 3 mois avant le sinistre et seules 2 observations mineures avaient été relevées.

---

**Accident**

**Incendie dans une usine de travail des métaux**

## N° 53939 - 05/07/2019 - FRANCE - 82 - MANSONVILLE .

*C25.12 - Fabrication de portes et fenêtres en métal*
https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/53939/

Vers 13h30, un feu se déclare, en dehors des heures de fonctionnement, dans une usine de fabrication de menuiserie en aluminium. L'incendie se propage au niveau de l'atelier de fabrication et du bâtiment de stockage des matières premières. Il n'y a pas d'employés dans le bâtiment à l'exception du directeur qui attend un rendez-vous. Un important panache de fumée noire se dégage. L'alerte est donnée par une voisine qui aperçoit des flammes. Les pompiers limitent la propagation du sinistre ayant atteint des arbres ainsi que des champs de blé situés à proximité. La circulation sur la D88 est coupée. Une habitation voisine est évacuée le temps de l'intervention. Les pompiers éteignent l'incendie vers minuit avec 3 lances à eau. Toutefois, en raison de la forte chaleur caniculaire et de la présence de combustibles (joints en caoutchouc) dans la zone sinistrée, des foyers sont encore actifs plusieurs heures après la maîtrise de l'incendie. Le site est mis sous surveillance durant la nuit jusqu'au lendemain soir. L'incendie détruit 2 500 m² de bâtiment, les barres aluminium, les rouleaux de joints PVC, les équipements et mobiliers d'une partie du site, 9 personnes sont en chômage technique et 1 ha de végétation a brûlé.

Le feu pourrait être lié à un problème électrique sur une lampe halogène présente dans l'entrepôt de stockage.

---

**Accident**

**Inondation d'une entreprise d'usinage et de traitement de surface.**

## N° 44062 - 18/06/2013 - FRANCE - 65 - PIERREFITTE-NESTALAS .

*C25.62 - Usinage*
https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/44062/

A la suite de fortes pluies, une crue du GAVE DE PAU inonde une entreprise d'usinage et traitement de surface des métaux. Les ateliers de fabrication et les cuvettes de rétention des bains de traitement sont remplis de boue ; 58 employés sont en chômage technique. Une brèche dans une digue à la suite des inondations d'octobre 2012 est à l'origine du sinistre.

---

**Accident**

**Feu de chemin de câble sur un site de traitement de surface des métaux**

## N° 58360 - 15/12/2021 - FRANCE - 53 - CONGRIER .

*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*
https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/58360/

Vers 14h10, un feu se déclare sur un chemin de câble de 2 m dans un bâtiment de 5 000 m² de l'installation de poudrage d'un site de traitement et de revêtement des métaux. Les employés sont évacués et les pompiers sont appelés. Le feu s'éteint par coupure des énergies avant l'arrivée des secours.

L'installation de poudrage est coupée pendant 36 h. Le chômage technique impacte 33 personnes.

Un néon défectueux, en hauteur sur la charpente, a provoqué un court-circuit et le matériau de protection du chemin de câble collé juste à côté a pris feu.

L'exploitant met en place les actions suivantes :

- suppression des néons en hauteur car ils ne sont plus utiles depuis le rajout d'une ligne intermédiaire de néons ;
- sécurisation des néons existants ou remplacement si nécessaire (conformité ATEX).

---

**Accident**

**Incendie dans le filtre d'une machine de grenaillage**

**N° 57109 - 23/07/2020 - FRANCE - 72 - DOLLON .**

*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*
https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/57109/



A 6h45, un feu se déclare dans le filtre d'une grenailleuse dans une usine de traitement et revêtement des métaux. L'alarme se met en marche. Le personnel sur place déclenche les extincteurs du système d'extinction de la machine et fait évacuer le site. Arrivés à 7h10, les pompiers constatent la bonne maîtrise du sinistre avant de quitter les lieux à 9h45.

A la suite d'une exposition aux fumées, les 3 employés qui ont éteint l'incendie sont transportés à l'hôpital pour contrôle. Ils en ressortent dans la journée. Les dommages matériels et pertes d'exploitation sont estimés à 9 500 EUR.

---

**Accident**

**Explosion d'un four à induction**

**N° 51153 - 27/02/2018 - FRANCE - 09 - MAZERES .**

*C24.53 - Fonderie de métaux légers*
https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/51153/



Vers 8h30, une explosion se produit dans un four à induction sous vide permettant la fusion de titane dans une fonderie de métaux légers. Une personne est légèrement blessée. Le personnel est évacué. Le four est arrêté pendant 48 h.

Le système de refroidissement du four aurait gelé en raison des températures négatives. Par ailleurs les contrôles et vérifications du bon fonctionnement de l'arrivée d'eau de refroidissement n'auraient pas été réalisés. Le four serait monté en pression.

---

**Accident**

**Rejet d'eau blanche dans le réseau d'eau pluviale**

**N° 60349 - 05/02/2016 - FRANCE - 37 - MONTLOUIS-SUR-LOIRE .**

*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*
https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/60349/



Une coloration de l'eau et d'importants dépôts de couleur blanchâtre sur les végétaux et le long des accotements sont constatés dans le bassin d'orage situé en aval d'un site de traitement et de revêtement des métaux. Les eaux du bassin et du réseau sont pompées et nettoyées.

L'origine de cette pollution est une évacuation anormale et accidentelle d'hydroxyde d'aluminium de la station d'épuration de l'établissement. Du fait d'un dysfonctionnement de la pompe qui alimente le filtre presse de la station, en sortie du décanteur, ce dernier s'est engorgé de floques d'hydroxyde d'aluminium. La surverse du décanteur, qui est

normalement de l'eau claire, a fini par relâcher l'hydroxyde d'aluminium en suspension directement en sortie de station vers le bassin d'orage.

L'exploitant remet en état sa station d'épuration.

---

**Accident**

**Feu dans un centre VHU**

**N° 47646 - 01/02/2016 - FRANCE - 69 - VILLEURBANNE .**

*E38.31 - Démantèlement d'épaves*
https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/47646/



Vers 19h15 un feu se déclare dans un centre VHU agrée. Une épaisse fumée noire se dégage. Dix personnes des habitations voisines sont évacuées. La circulation routière est interrompue. Les secours maîtrisent le sinistre vers 22 h. L'intervention se termine le lendemain matin, avec rétablissement de la circulation. Un agent de sécurité demeure sur place pendant les jours suivants.

**Conséquences**

Le site exerce ses activités sur 2 tènements non contigus séparés par une rue. Seule la partie nord du site est concernée par l'incendie : les locaux administratifs, la zone d'accueil des clients et le magasin de 1 200 m² contenant des pièces détachées récupérées sur les VHU et destinées à la revente sont détruits. Les stockages de véhicules hors d'usage non dépollués et dépollués, le stockage de pneumatiques et la zone de dépollution, situés dans la partie sud du site, ne sont pas impactés.

L'activité du site est suspendue pendant plusieurs mois. Huit salariés sont en chômage technique.

Les eaux d'extinction sont évacuées vers une station d'épuration après passage dans un séparateur d'hydrocarbures. Cependant, aucun dispositif de confinement n'est installé pour recueillir l'ensemble des eaux et écoulements susceptibles d'être pollués lors d'un incendie. L'exploitant est mis en demeure de réaliser les aménagements nécessaires ainsi que de faire vidanger et curer le débourbeur-déshuileur.

La toiture du bâtiment administratif s'étant effondrée, les morceaux de plaques de fibrociment contenant de l'amiante contaminent les déchets de métaux issus de l'incendie. Ces déchets amiantés sont acheminés vers des installations de traitement appropriées, après déconstruction spécifique des bâtiments par une société spécialisée dans les travaux de désamiantage (travaux chiffrés à 210 000EUR).

**Analyse des causes**

Le site était fermé au moment où l'incendie s'est déclaré. Il n'y avait aucune présence sur place. Le sinistre pourrait être dû à un dysfonctionnement des installations électriques.

---

**Accident**

**Fuite de produit dangereux**

**N° 45374 - 16/06/2014 - FRANCE - 25 - MAMIROLLE .**

*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*
https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/45374/



Vers 19 h, en raison d'une trappe mal fermée sur une cuve de perchloroéthylène, 150 l de produit se déversent dans un bac de rétention d'une machine de traitement de surface dans une usine de traitement des métaux. Deux employés sont incommodés par les vapeurs irritantes, l'un d'eux est transporté à l'hôpital. Le personnel, sous scaphandre, récupère le produit dans la cuvette de rétention de l'entreprise et conditionne celui-ci dans un fût étanche. Les secours ventilent les locaux.

---

**Accident**

**Mélange accidentel de produits incompatibles.**

**N° 43544 - 12/03/2013 - FRANCE - 03 - MONTLUCON .**

*C25.50 - Forge, emboutissage, estampage ; métallurgie des poudres*
https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/43544/



Une émission de vapeurs chlorées se produit vers 21 h dans un bâtiment d'une usine de travail des métaux à la suite du mélange accidentel de 2 produits incompatibles dans un bac de rétention mobile ; 7 employés sont incommodés mais ne sont pas hospitalisés. Les pompiers épandent de l'absorbant sur la flaque résiduelle dans la rétention et évacuent la capacité à l'extérieur. Les résidus sont récupérés par une entreprise spécialisée. L'intervention des secours s'achève vers 23 h.

---

**Accident**

**Incendie dans une entreprise de traitement de métaux**

**N° 60755 - 13/06/2023 - FRANCE - 79 - NIORT .**

*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*
https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/60755/



Vers 2h30, un feu se déclare dans un bâtiment de stockage de produits chimiques de 3 000 m² dans un établissement de traitement de surface. L'alarme incendie se déclenche avec report au technicien de maintenance qui arrive sur site une heure plus tard, les pompiers sont déjà sur place. Le feu est contenu à l'intérieur de la structure métallique. Trois cuves de produit se trouvent à l'arrière du bâtiment :

- une cuve de 20 m³ de sel métallique ;
- une cuve de 35 m³ contenant de l'eau, de la soude à 30 % et du chlorure d'hydrogène à 30 % ;
- une cuve de 20 m³ d'ammoniaque percée.

Les pompiers éteignent le feu à l'aide de 3 lances à incendie et un cordon de déviation est installé le temps de l'intervention (6h30). Les secours consultent l'exploitant pour l'identification de la nature et la quantité des produits chimiques stockés. Les lances sont manoeuvrées par intermittence afin de limiter la saturation de la rétention du site. À 9 h, l'incendie est déclaré éteint. L'électricité est remise dans la partie administrative pour permettre la récupération des données et les fiches de sécurité des produits. Les eaux d'extinction, 200 m³, sont retenues sur l'établissement. Cependant, et malgré un merlon de sable mis en place par les pompiers, 2 m³ de produits inertes rouge et vert se répandent dans le réseau d'eaux pluviales. Le service assainissement de la communauté de communes réalise des contrôles dont les résultats ne montrent pas d'impact. L'incendie génère un panache de fumées. Les mesures de toxicité sont réalisées par les secours et les relevés ne montrent pas d'incidence sur la qualité d'air. La préfecture publie 2 communiqués de presse pour informer les riverains. Les sols souillés par les eaux d'incendie sont excavés

par une société prestataire (50 à 60 m³).

L'incendie a détruit le bâtiment industriel et la toiture s'est effondrée. Les 25-30 salariés sont en chômage technique.

Au moment de l'incendie, le site était fermé et à l'arrêt. Une ronde avait été réalisée la veille à 18 h par les chefs d'équipe lors de la fermeture du site qui avait été avancée à cause de fortes chaleurs.

---

**Accident**

**Incendie dans une entreprise de travail mécanique des métaux**

**N° 59982 - 07/12/2022 - FRANCE - 76 - LE HAVRE .**

*C25.93 - Fabrication d'articles en fils métalliques, de chaînes et de ressorts*
https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/59982/



Vers 16h15, un feu d'origine électrique se déclare dans un bâtiment de 2 000 m² d'une usine de travail mécanique des métaux. Les installations étaient à l'arrêt, le site étant en cessation d'activité. L'incendie se propage à la façade avec la formation d'arcs électriques et de fumée. Le fournisseur d'électricité isole électriquement l'installation. Le personnel coupe l'alimentation en gaz du bâtiment. Les pompiers éteignent l'incendie à l'aide d'une lance et vérifient l'absence de points chauds au niveau de la toiture. La façade est endommagée sur environ 10 m².

Le responsable du site et un salarié, incommodés par les fumées, sont transportés à l'hôpital par précaution.

L'origine de l'incendie pourrait être une infiltration d'eau au niveau d'un câble électrique endommagé.

Après cet évènement, l'exploitant :

- fait réparer le bardage du bâtiment ;
- fait contrôler les installations électriques (pas de défaut détecté) ;
- fait sectionner et isoler les extrémités des câbles endommagés par l'incendie ;
- fait remettre le site sous tension par le fournisseur d'électricité.

---

**Accident**

**Feu dans une entreprise de traitement de surface des métaux.**

**N° 43926 - 16/06/2013 - FRANCE - 76 - PORT-JEROME-SUR-SEINE .**

*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*
https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/43926/



Dans une entreprise de traitement de surface, un feu se déclare vers 18 h dans un bâtiment de 2 500 m² abritant des cuves de bains de sels fondus, 6 bouteilles d'ammoniac (260 kg) et 1m³ d'éthanol. Un important panache de fumée noire est visible à plusieurs kilomètres. Un périmètre de sécurité de 400 m est mis en place ; 100 riverains situés sous le vent sont évacués et 500 personnes dont 100 employés d'une raffinerie voisine sont confinées. Les pompiers évacuent les bouteilles d'ammoniac et mettent en oeuvre 2 lances canons de 1 000 l/min et une lance à débit variable de 500 l/min pour maîtriser le sinistre. Une CMIC vérifie l'étanchéité de la rétention du site, activée au début du sinistre, et effectue des mesures de toxicité dans l'air ; seule une concentration de 5 ppm d'acide chlorhydrique est

détectée. Le feu est circonscrit à 23h30 et 70 évacués peuvent rejoindre leur domicile. L'incendie est éteint à 5 h avec des lances à mousse. Le lendemain, 2 entreprises spécialisées évacuent les eaux d'extinction et produits chimiques collectés dans les rétentions du site jusqu'à 20 h puis les derniers pompiers quittent le site. La police effectue une enquête.

---

**Accident**

**Feu de four dans une usine de travail des métaux**

**N° 58081 - 13/10/2021 - FRANCE - 55 - CONTRISSON .**

*C24.33 - Profilage à froid par formage ou pliage*
https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/58081/

Vers 1 h, un feu se déclare sur l'inducteur électrique d'un four d'une usine de travail des métaux. Les pompiers établissent une lance. Le personnel est évacué, le courant électrique est coupé mettant l'usine à l'arrêt. Vers 1h57, le feu est maitrisé, le bâtiment est ventilé par ouverture manuelle des ouvrants. L'une des 2 lignes de l'usine est redémarrée, 10 personnes sont au chômage technique.

L'origine du feu se trouverait dans la fuite hydraulique d'un vérin avec échauffement.

---

**Accident**

**Incendie dans une usine de traitement de surface des métaux**

**N° 57393 - 29/05/2021 - FRANCE - 69 - GENAS .**

*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*
https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/57393/

Vers 16 h un samedi, un incendie se déclare sur des produits chimiques placés sur rétention en plein air dans une usine de traitement de surface des métaux.

Trois salariés de l'entreprise ainsi que 2 artisans sont présents sur le site.  Des travaux de remplacement de deux anciennes lignes de traitement de surface par une nouvelle sont en cours de réalisation par les deux artisans, extérieurs à l'entreprise. Vers 16 h, le système de vidéosurveillance bascule en anomalie suite à la coupure d'un câble électrique. Des fumées pénètrent dans le bâtiment de production par une ouverture située à proximité immédiate du lieu de l'incendie et le système d'alarme de détection de fumée à l'intérieur du bâtiment de production (où se trouvent les lignes de traitement de surface et la station de traitement interne de traitement des eaux usées) se déclenche. Une sirène retentit et un appel aux services de secours est automatiquement envoyé par le système d'alarme.

Constatant les fumées, 2 salariés se dirigent vers le point de rassemblement de l'entreprise. Le troisième salarié et les 2 artisans se dirigent à l'arrière du bâtiment où ils constatent qu'un incendie est en cours sur des bidons/fût(s) stockés contre la façade du bâtiment de production. Ils éteignent le feu en 20 min à l'aide de 7 extincteurs à poudre CO2. Les pompiers arrivent sur site 5 min plus tard et sécurisent les lieux en arrosant les supports en bois qui ont partiellement brûlé, afin d'éviter tout risque de reprise de feu. Du sable est répandu au sol, devant la rétention afin d'éviter la dispersion de la poudre des extincteurs. Les pompiers restent environ 2 heures sur le site (soit un départ vers 18h30).

Seules les fumées ont pénétré à l'intérieur du bâtiment, l'incendie ne s'y est pas propagé. D'après l'exploitant, seuls des contenants (5/6 bidons de 25 L de produits lubrifiants et un fût de 100 L de lubrifiant) ont brulé, ainsi que du bois leur servant de support.

Les fumées intoxiquent légèrement 3 personnes. Des prélèvements de terre, d'eaux d'extinctions et de suies sont effectués.

La cause de l'incendie n'est pas identifiée. Les travaux en cours pour le remplacement des lignes n'avaient pas lieux dans cette zone.

---

**Accident**

**Incendie dans une usine de traitement de surface des métaux**

**N° 56966 - 09/03/2021 - FRANCE - 33 - CESTAS .**

*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*
https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/56966/



Vers 8 h, un feu se déclare dans un système d'aspiration d'une usine spécialisée dans le traitement de surface des métaux. Du fait de la présence de poudres de zinc, très inflammables, d'importants moyens sont déployés. Les secours mettent en place un périmètre de sécurité dans la zone artisanale jusqu'à la fin de l'intervention des pompiers vers 14 h.

L'extinction du feu n'a pas nécessité, par les pompiers, le recours à de l'eau ; en effet, le départ de feu au niveau du système d'aspiration de l'unité de métallisation, a été rapidement maîtrisé en disposant les poudres de zinc, potentiellement incandescentes, dans un fût métallique de 200 litres en le comblant avec du ciment. Suite à cette action, l'exploitant indique avoir procédé à une surveillance de la zone de métallisation pour garantir l'absence de reprise d'un éventuel feu couvant. L'exploitant confirme l'absence de conséquence environnementale liée à ce départ de feu.

Le système d'aspiration est démonté. Un salarié, légèrement incommodé par les fumées, est transporté à l'hôpital.

---

**Accident**

**Feu de liquide inflammable**

**N° 45315 - 29/05/2014 - FRANCE - 69 - CHASSIEU .**

*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*
https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/45315/



Un feu se déclare, vers 13 h, au niveau d'un bac d'huile minérale de 50 000 l compartimenté sur un site industriel spécialisé dans le traitement et revêtement des métaux. Les secours évacuent 10 personnes et mettent en place 3 lances à mousse pour maîtriser le sinistre et 3 lances à eau en protection sur le reste du site. Une victime, légèrement intoxiquée par les fumées, est prise en charge par les pompiers. Le chef d'établissement estime à 2 mois la remise en fonctionnement de l'atelier, 7 à 15 personnes sont en chômage technique.

---

**Accident**

**Inondation d'une fonderie.**

**N° 44890 - 25/01/2014 - FRANCE - 64 - ARUDY .**

*C24.53 - Fonderie de métaux légers*
https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/44890/

Une fonderie de métaux légers fabriquant des pièces pour l'aéronautique est inondée durant le week-end par le débordement du LAMISOU à la suite de fortes pluies. L'eau atteint 20 cm dans les bâtiments et notamment dans les postes électriques. Les 230 employés sont en chômage technique durant 1 journée. Le site avait déjà été inondé en novembre 2011 (ARIA 43106).

---

**Accident**

**Incendie dans une entreprise de traitement de surface des métaux.**

**N° 43135 - 10/12/2012 - FRANCE - 92 - VILLENEUVE-LA-GARENNE .**

*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*
https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/43135/



Un feu se déclare vers 16h30 dans un atelier de 20 m² d'une entreprise de traitement de surface durant des travaux de soudage à proximité d'une cuve contenant un liquide inflammable. Les 45 employés sont évacués ; 7 salariés exposés aux fumées sont conduits à l'hôpital, un huitième est soigné sur place. Les pompiers éteignent l'incendie en fin d'après-midi. L'intervention des secours s'achève vers 20h45.

---

**Accident**

**Pollution d'un cours d'eau par des hydrocarbures.**

**N° 42028 - 12/04/2012 - FRANCE - 67 - SOULTZ-SOUS-FORETS .**

*C30.40 - Construction de véhicules militaires de combat*
https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/42028/



Dans une usine de travail des métaux, un collecteur de récupération d'eaux souillées par les d'hydrocarbures déborde en fin d'après-midi à la suite de fortes pluies. Des irisations sont constatées sur 500 m du SELTZBACH. Les pompiers mettent en place des boudins absorbants sur le cours d'eau. La gendarmerie et le maire se sont rendus sur les lieux. La préfecture et l'ONEMA ont été informés de l'évènement.

---

**Accident**

**Pollution de la SEMOY par du gazole.**

**N° 41851 - 06/03/2012 - FRANCE - 08 - LES HAUTES-RIVIERES .**

*C25.50 - Forge, emboutissage, estampage ; métallurgie des poudres*
https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/41851/



Le conducteur d'un semi-remorque manoeuvrant en sortie du parking d'une entreprise de travail des métaux perce le réservoir de gazole de son véhicule vers 15h30 ; 300 des 400 l de carburant se déverse sur la voie publique. Une partie s'écoule dans les égouts communaux puis dans la SEMOY entraînant des irisations sur 700 m de rivière, l'autre est récupérée par les pompiers avec des absorbants. Un barrage flottant est mis en place à l'exutoire du collecteur dans le cours d'eau. Aucun captage d'eau n'est menacé. Le gestionnaire des réseaux publics d'eau et d'assainissement, la mairie et le président de la société de pêche ont été informés. Selon le maire, le raccordement des canalisations du réseau d'assainissement du secteur à la station d'épuration, travaux actuellement en cours, aurait pu limiter la pollution en permettant de collecter les eaux souillées dans un des bassins de l'ouvrage de traitement. La gendarmerie effectue une enquête.

## Accident

## Incendie dans une usine de traitement de surface des métaux

## N° 60085 - 01/01/2023 - FRANCE - 95 - GONESSE .

*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*
https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/60085/



Vers 14 h un jour férié, un feu se déclare dans un bâtiment de stockage de 900 m² d'une usine de traitement de surface des métaux. Des riverains donnent l'alerte. Un important panache de fumée se dégage. Des détonations sont entendues. L'hôpital situé à proximité se confine en fermant les fenêtres et en réduisant la ventilation. Plusieurs routes sont coupées en raison de l'effondrement d'une partie de la chaussée dû à la rupture d'une canalisation du réseau d'eau de la défense incendie extérieure, au vu du fort débit d'eau. Les secours réalisent des ouvertures en toiture à l'aide d'une disqueuse. Ils évitent la propagation du sinistre à un bâtiment contigu à fort potentiel calorifique. L'incendie est maîtrisé vers 19 h. L'exploitant confine 200 m³ d'eaux d'extinction, volume supérieur aux 20 m³ imposés réglementairement, mais qui reste insuffisant. Des difficultés sont rencontrées pour évacuer les eaux d'extinction accumulées dans le sous-sol du bâtiment où sont stockés des produits dangereux. Après analyse, des concentrations en cyanures, chlorures, sulfates, et certains métaux (dont le CrVI) supérieures aux valeurs limites de rejet pour les eaux usées sont détectées dans l'exutoire vers le CROULT et dans les eaux stockées dans le bâtiment. Les pompiers obturent une canalisation d'eaux pluviales pour les contenir mais en raison du risque de débordement et de transfert vers les entreprises voisines, le dispositif est supprimé. Les eaux d'extinction sont diluées directement dans les égouts. Des boudins absorbants sont installés sur le ruisseau. Les analyses effectuées par le gestionnaire de la station d'épuration ne montrent pas d'impact significatif sur les boues d'épuration. Une entreprise spécialisée pompe les eaux souillées présentes dans le bâtiment 48 h après le début de l'incendie. Quatre citernes de 70 m³ sont livrées pour les récupérer. Un risque d'effondrement est présent sur la structure et peut entrainer la détérioration du stockage de plusieurs fûts contenant des produits chimiques. Une entreprise voisine est évacuée. Des rondes de surveillance sont mises en place. Le lendemain, vers 23 h, le feu reprend. Un fourgon de pompiers reste sur place pendant la nuit. Les opérations de pompage des 200 m³ d'eaux polluées se terminent 7 jours après le début de l'événement. Une expertise montre l'absence de risque d'effondrement du bâtiment. Des prélèvements sont effectués dans les eaux souterraines.

Un pompier, légèrement blessé à l'oeil, est évacué à l'hôpital. Un balisage de sécurité est effectué sur 2 façades du bâtiment et l'atelier d'une société voisine. Dix personnes de la société incendiée et une quinzaine de la société voisine sont placées en chômage technique. Le bâtiment incendié est détruit quasiment en totalité. Les dégâts sont estimés à plus de 2 MEUR.

L'incendie s'est déclaré lorsque le site était fermé pour congés.

à plus de 2 MEUR.

---

## Accident

## Incendie sur un site de traitement de surface

## N° 59272 - 28/06/2022 - FRANCE - 03 - SAINT-VICTOR .

*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*
https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/59272/



Vers 4h25, un feu se déclare dans un bâtiment de 3 500 m² dans une entreprise de traitement de surface de métaux,  au niveau des cuves de préparation d'une ligne de bains. Un important panache de fumée est visible au niveau de la ville. Le feu se généralise à l'ensemble du bâtiment. Les pompiers maîtrisent l'incendie vers 8 h. Le gestionnaire de la station d'épuration est consulté pour prendre des mesures préventives. Deux employés, ayant inhalé de la fumée, sont transportés à l'hôpital. Les eaux d'extinction sont confinées. Le bâtiment est totalement détruit et 23 employés sont en chômage technique.

---

**Accident**

**Feu de bacs de propylène sur un site de traitement des métaux**

**N° 56227 - 18/10/2020 - FRANCE - 95 - SAINT-OUEN-L'AUMONE .**

*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*
https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/56227/

Vers 23 h, un feu se déclare dans des bacs de polypropène contenant des acides et des bases dans un bâtiment de 2 700 m² sur un site de traitement des métaux. Le feu concerne 100 m² sur 2 foyers et enfume 1 200 m². Les pompiers éteignent l'incendie à l'aide de 3 lances dont une à mousse à 23h25. Les secours ventilent les locaux. Les eaux d'extinction sont confinées dans les bassins de rétention.

Le chômage technique impacte 15 employés et intérimaires. La société récupère les produits en rétention.

---

**Accident**

**Incendie dans une société de traitement et revêtement des métaux**

**N° 53498 - 16/04/2019 - FRANCE - 36 - BUZANCAIS .**

*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*
https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/53498/



Vers 13h25, un feu se déclare dans un local de stockage de 300 m² contenant des matériaux divers ferreux dans une entreprise de traitement de surface. Les 35 personnes présentes évacuent le bâtiment. Le local s'embrase sur 100 m². Les pompiers arrosent la zone par l'extérieur. Ils refroidissent 2 bouteilles d'acétylènes de 50 l présentes dans le bâtiment. Les effluents pollués sont confinés dans les rétentions du site. Lors de l'intervention, 5 personnes sont légèrement blessées.

---

**Accident**

**Incendie dans une usine sidérurgique**

**N° 57257 - 29/04/2021 - FRANCE - 59 - TRITH-SAINT-LEGER .**

*C24.10 - Sidérurgie*
https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/57257/

Vers 1h50, un feu se déclare sur un stock de ferraille de 6 000 m³ dans une aciérie. Les employés alertent les pompiers et 23 personnes sont évacuées. L'incendie est circonscrit vers 6 h à l'aide de 4 lances dont 2 canons en aspiration dans le canal de l'ESCAUT. Aucun impact visuel des fumées n'est constaté dans les rues riveraines ni sur l'autoroute située à proximité en raison des vents tournants. La zone est déblayée à l'aide de 2 pelleteuses et d'un bulldozer jusqu'à 11 h. Des relevés sont effectués à l'aide de caméra thermique.

L'incendie détruit 1 000 t de déchets de métaux. Les eaux d'extinction sont confinées dans

la fosse du bâtiment de stockage de ferrailles. L'usine est à l'arrêt pour la matinée et 50 salariés sont en chômage technique. Trois employés exposés aux fumées sont auscultés sur place et ne nécessite pas de transfert à l'hôpital.

---

**Accident**

**Incendie dans une entreprise de travail mécanique des métaux**

**N° 50612 - 27/10/2017 - FRANCE - 77 - THORIGNY-SUR-MARNE .**

*C28.22 - Fabrication de matériel de levage et de manutention*
https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/50612/



Vers 20h30, un feu se déclare dans le bâtiment de 1 500 m² d'une entreprise de travail mécanique des métaux. Le bâtiment abrite des rouleaux de métal, 6 bouteilles de GPL, 500 l d'huiles et 1,5 t de granules plastiques. Les pompiers éteignent l'incendie avec une grande quantité de neige carbonique vers 4 h. Plus de 80 % de l'usine est détruite. Le préjudice est estimé à au moins 3 MEUR de stocks et 1 MEUR pour le bâtiment sans compter la perte d'exploitation. Une quarantaine de salariés est en chômage technique.

---

**Accident**

**Incendie dans une fonderie**

**N° 50387 - 14/09/2017 - FRANCE - 64 - ARBERATS-SILLEGUE .**

*C24.52 - Fonderie d'acier*
https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/50387/

Vers 7h30, un feu se déclare au-dessus du malaxeur de sable et de résine dans le hall de moulage d'une fonderie. Les 48 personnes présentes évacuent les locaux. Le four, avec des métaux en fusion situé à proximité, est mis en sécurité : refroidissement et ouverture de la partie supérieure. L'incendie est circonscrit vers 8h30 par les secours. Le sinistre provoque de gros dégâts matériels notamment sur les gaines électriques situées en partie haute du hall. La destruction de cette machinerie contraint l'exploitant à mettre à l'arrêt l'exploitation. Le temps d'évaluer les dégâts et de remettre le matériel en service, 120 salariés sont en chômage technique.

---

**Accident**

**Incendie d'un broyeur à métaux dans un centre VHU**

**N° 49730 - 30/05/2017 - FRANCE - 42 - SAINT-ROMAIN-LE-PUY .**

*E38.31 - Démantèlement d'épaves*
https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/49730/

Vers 16 h, un feu se déclare sur un broyeur à métaux dans un centre VHU. Les pompiers privés de l'une des entreprises voisines apportent leur soutien pour empêcher la propagation du sinistre aux véhicules hors d'usage stockés à proximité. L'incendie est éteint à l'aide d'une lance à mousse. Le broyeur endommagé est mis à l'arrêt et 4 employés sont en chômage technique pour 1 à 6 mois.

---

**Accident**

**Incendie d'un compresseur dans une entreprise de travail des métaux.**

**N° 42416 - 11/07/2012 - FRANCE - 47 - CASSENEUIL .**

*C25.11 - Fabrication de structures métalliques et de parties de structures*
https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/42416/



Un feu se déclare vers 8h30 sur le filtre à air d'un compresseur dans une entreprise de fabrication de structures métalliques de 3 000 m². Les pompiers éteignent l'incendie avec 1 lance à eau ; 2 employés ayant inhalé des fumées sont transportés à l'hôpital pour des examens. L'intervention des secours s'achève vers 10h30.

---

**Accident**

**Feu sur un conduit d'extraction d'un four à peinture**

**N° 42370 - 28/06/2012 - FRANCE - 88 - JUVAINCOURT .**

*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*
https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/42370/

Un feu se déclare en partie haute d'un conduit d'extraction d'un four à peinture d'une société de travail des métaux. Les pompiers éteignent le sinistre à 15 h, 7 employés sont en chômage technique pour 24 h.

---

**Accident**

**Toit d'un bâtiment de traitement des métaux arraché par le vent.**

**N° 43230 - 05/01/2012 - FRANCE - 02 - HIRSON .**

*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*
https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/43230/

Vers 11h30, un vent violent (100 km/h) arrache 60 m² de la toiture d'une entreprise de traitement de surface et tord une partie de la charpente métallique. Le bâtiment abrite une trentaine de cuves mais le toit ne peut être réparé le jour même en raison des conditions climatiques ; 16 des 48 employés sont en chômage technique. Les pompiers et un élu se sont rendus sur les lieux.

---

**Accident**

**Incendie dans une usine de traitement et revêtement des métaux**

**N° 61240 - 14/09/2023 - FRANCE - 68 - WITTELSHEIM .**

*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*
https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/61240/

À 22h40, un feu se déclare dans un bâtiment contenant des solvants, des diluants et de la poudre grenaille au rez-de-chaussée d'une usine de traitement des métaux. La fumée visible sur plusieurs kilomètres alerte une entreprise de la zone industrielle qui appelle les pompiers. Le panache se dirige vers la route nationale. L'entrepôt de 3000 m² est totalement détruit et l'incendie menace les locaux administratifs. Vers 3 h, le feu est maitrisé au moyen de lances sur échelles pivotantes et bras élévateurs. Des foyers résiduels perdurent, notamment un de 6 m³ lié à la présence de poudre de peinture difficile à éteindre à cause d'une croute formée en surface. Les secours étalent et noient les déchets de l'incendie. Des drones avec caméras thermiques effectuent des reconnaissances aériennes. Un chariot élévateur carbonisé et son bloc batterie au lithium sont découverts, ce dernier est immergé dans une cuve d'eau. Les eaux d'extinctions sont contenues.

---

**Accident**

**Incendie dans une ancienne usine de traitement de métaux**

**N° 53995 - 12/07/2019 - FRANCE - 42 - FEURS .**

*C24.45 - Métallurgie des autres métaux non ferreux*
https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/53995/

Vers 11h30, un feu se déclare dans un bâtiment désaffecté d'une ancienne usine de traitement de métaux. Sur les 8 000 m², 5 000 m² de toiture en charpente bois et métallique sont en feu. La voie de circulation devant le site est coupée à la circulation. Les pompiers protègent une cuve d'oxygène. L'électricité est coupée, impactant une partie de la commune.

---

**Accident**

**Feu dans une usine de traitement des métaux**

**N° 47087 - 26/08/2015 - FRANCE - 44 - VIGNEUX-DE-BRETAGNE .**

*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*
https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/47087/

Un feu se déclare vers 23h30 dans une usine de traitement des métaux de 1 000 m². Les pompiers éteignent l'incendie vers 2h30. Deux d'entre eux, victimes de malaises, sont soignés sur place. L'exploitant rencontre des difficultés pour commander l'ouverture de la vanne du bassin de confinement des eaux d'extinction. Une grande partie de ces eaux est cependant confinée dans les rétentions des cuves et de l'aire de chargement puis dans le bassin de confinement.

La zone de production est détruite. Les 200 m² de la partie administrative sont épargnés ainsi que les cuves d'acide. Les 8 employés sont en chômage technique.

---

**Accident**

**Incendie d'une étuve dans une entreprise de traitement de métaux**

**N° 61997 - 02/03/2024 - FRANCE - 67 - STRASBOURG .**

*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*
https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/61997/

Vers 23 h, un feu se déclare dans une étuve de laquage d'une usine de traitement et revêtement des métaux. Les 10 salariés présents dans le bâtiment de laquage sont évacués et les secours sont appelés. Le personnel maîtrise l'incendie à l'aide d'un RIA. À leur arrivée, les pompiers établissent une lance pour parfaire l'extinction. L'exploitant organise une surveillance de la zone pour détecter toute reprise de feu.

Une trentaine de personnes est mise en chômage technique pendant 1 semaine.

---

**Accident**

**Incendie sur un conduit d'aspiration dans une usine de travail des métaux**

**N° 60091 - 04/01/2023 - FRANCE - 35 - SAINT-MALO .**

*C25.11 - Fabrication de structures métalliques et de parties de structures*
https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/60091/

Vers 11h30, un feu se déclare sur un conduit d'aspiration au niveau des filtres pour la découpe des matériaux dans une usine spécialisée dans la fabrication de structures métalliques et de parties de structures. Le bâtiment est évacué, les énergies coupées. Les pompiers éteignent l'incendie. Un périmètre de sécurité est mis en place autour de la zone.

Pendant au moins 3 jours, 25 employés sont en chômage technique.

---

**Accident**

**Incendie dans une entreprise de travail des métaux**

**N° 52705 - 04/12/2018 - FRANCE - 02 - SAINT-MICHEL .**

*C25.73 - Fabrication d'outillage*
https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/52705/

Vers 5h10, un feu se déclare dans la partie production de 400 m² d'une entreprise de travail des métaux. Les pompiers maîtrisent l'incendie à l'aide de lances vers 6h15.

---

**Accident**

**Incendie d'un convoyeur dans une usine sidérurgique**

**N° 49930 - 01/07/2017 - FRANCE - 59 - TRITH-SAINT-LEGER .**

*C24.10 - Sidérurgie*
https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/49930/



Vers 14h, un incendie se déclare sur le tapis d'un convoyeur d'une machine de tri de déchets de métaux dans une usine sidérurgique. Le feu concerne le convoyeur et le moteur électrique du convoyeur. Il est circonscrit au moyen de RIA et d'extincteurs par le personnel et les équipes d'intervention de l'entreprise. Les carénages des tapis sont démontés pour vérifier l'absence de points chauds. Les dégâts sont estimés à un million d'euros.

---

**Accident**

**Incendie d'un four de traitement thermique**

**N° 49111 - 13/01/2017 - FRANCE - 74 - THYEZ .**

*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*
https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/49111/

Vers 1h30, un feu se déclare au niveau d'un four de traitement thermique dans une entreprise de traitements et revêtements des métaux. L'accès est impossible pour les pompiers. L'incendie est éteint automatiquement par un système de sécurité à l'azote et par le déclenchement du sprinklage. Le local est inondé. L'entreprise reste fermée 3 ou 4 jours, 30 personnes sont en chômage technique.

---

**Accident**

**Explosion d'un four micro-ondes pour métaux**

**N° 48783 - 02/11/2016 - FRANCE - 62 - LENS .**

*C27.32 - Fabrication d'autres fils et câbles électroniques ou électriques*
https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/48783/



Dans une usine de câbles électriques, une explosion non suivie de feu se produit vers 14h50 au niveau d'un four micro-ondes pour métaux. Une employée blessée est transportée à l'hôpital.

---

**Accident**

## Feu sur une machine d'usinage de pièces en magnésium.

## N° 42139 - 03/05/2012 - FRANCE - 72 - VIBRAYE .

*C25.62 - Usinage*

https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/42139/

Un feu se déclare vers 22h30 sur une machine d'usinage de pièces en magnésium dans une entreprise de travail mécanique des métaux. L'incendie se propage à la toiture du bâtiment. Les pompiers maîtrisent le sinistre et conduisent 3 employés incommodés par la fumée à l'hôpital. L'intervention des secours s'achève vers minuit.

---

## Accident

## Incendie dans une usine de décolletage

## N° 56732 - 04/02/2021 - FRANCE - 74 - SAINT-PIERRE-EN-FAUCIGNY .

*C25.62 - Usinage*

https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/56732/

Un feu se déclare au niveau d'une machine de travail mécanique des métaux dans une entreprise de décolletage. Deux employés sont incommodés par les fumées, l'un est hospitalisé. Sept employés sont en chômage technique. Trois machines sont hors-service.

---